

# LA MADELEINE

## A LILLE

FILLE DE LA COLLÉGIALE  
SAINT-PIERRE

*Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.*  
Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Luc VII. 47

LILLE  
J. LEFORT, IMPRIMEUR, LIBRAIRE  
RUE CHARLES DE MUYSSART, 24

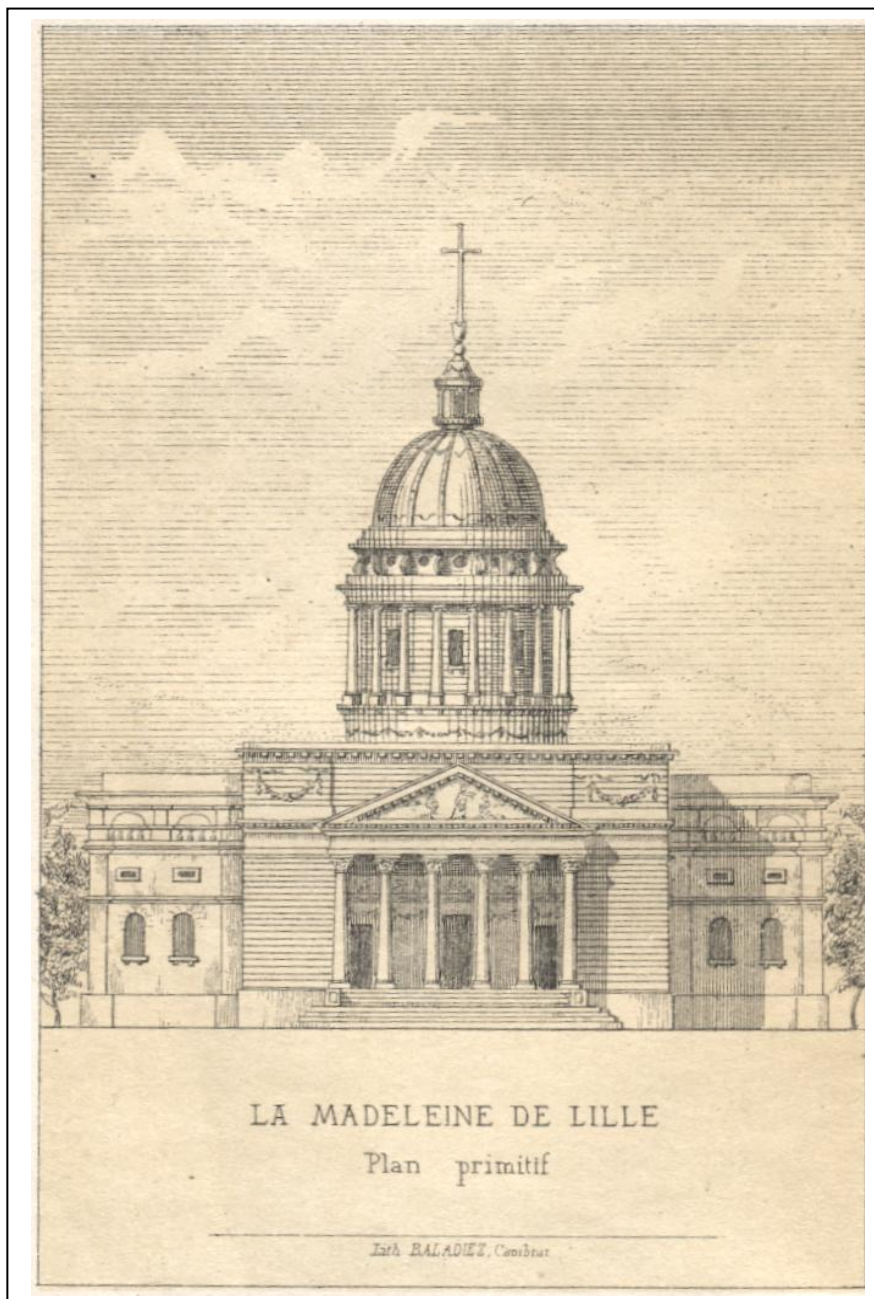


## AVANT-PROPOS

Cette notice, destinée à favoriser la rédaction d'une histoire religieuse de Lille, a été composée en partie d'après un manuscrit de M. Ignace GHESQUIERE, seigneur de Millecamps et de Nieppe près Armentières, mort en 1772.

Ledit manuscrit, intitulé : *Histoire abrégée de Sainte Marie-Madeleine de la ville de Lille, depuis 1675 jusque et compris 1762*, appartient à la bibliothèque du château de M. DE MESSANGE, à Nieppe. Il a été imprimé à Douai, en 1866, par les soins de M. DE TERNAS, et tiré seulement à un petit nombre d'exemplaires.

Aux documents qu'on y trouve ont été joints des extraits de registres renfermant les actes de l'évêché de Tournai, duquel relevait Lille avant le concordat de 1801. Ces registres sont conservés aujourd'hui partie au palais de justice de Bruxelles, partie à Vienne en Autriche.





# LA MADELEINE

## A LILLE

### FILLE DE LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE

Le prévôt de la collégiale Saint-Pierre<sup>1</sup> avait, en 1223, avec le consentement du curé de Saint Etienne et l'approbation de Mgr DE MERVIS, évêque de Tournai, érigé en église paroissiale la chapelle de Sainte Marie-Madeleine hors les murs, en faveur des habitants de Berchem, Waudringhem et du faubourg de la porte de Courtrai. Cette chapelle était jusque là desservie par un bénéficiaire de Saint Etienne.

Bien longtemps on ne connut à Lille d'autre église dite de la Madeleine que cette église<sup>2</sup> rurale; elle était bâtie sur une terre appartenant à la famille d'Avelin. L'évêché de Tournai avait permis, en 1611 et 1612, d'y bénir des cloches; puis, en 1613, d'en refondre trois, et enfin, en mai 1613, d'en bénir une qui vraisemblablement provenait du métal des trois autres.

En 1621, avait eu lieu à la Madeleine lez Lille la consécration de cinq autels.

En 1637, le cimetière avait été interdit aux cordiers. A l'origine, cette église était très accessible aux paroissiens, vu que tous habitaient la campagne. Mais, en 1617, la ville avait été agrandie sans changement dans la délimitation de la juridiction spirituelle. Alors bon nombre de paroissiens se trouvèrent enfermés dans les murs, sans plus pouvoir, la nuit, réclamer le secours de leur propre pasteur. Aussi se rendaient-ils de préférence dans les églises de communautés pour la messe et la réception des sacrements. La chapelle de Saint Vital<sup>3</sup>, située place du Château<sup>4</sup>, avait bien été, il est vrai, érigée en succursale; mais elle était notablement trop petite.

L'idée vint aux paroissiens de la Madeleine compris dans l'enceinte de la ville de solliciter leur annexion à la paroisse Saint-Pierre, dont l'église n'était pas loin. Le prévôt de la collégiale, qui jouissait du droit de patronage sur la Madeleine, comme sur Saint-Pierre, fut appelé à donner son avis. Mais l'affaire n'eut point de suite.

En 1673, le maréchal D'HUMIERES, ayant reçu l'ordre de raser l'église du faubourg de la Madeleine, qui se trouvait dans les zones des nouvelles fortifications, près de trois mille paroissiens de la banlieue se réfugièrent dans Lille, à proximité de la chapelle Saint Vital. Pour ce qui est de l'église rurale, on en démolit les trois quarts et on la réduisit à l'état de simple chapelle<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Guillaume DU PLOUICH, douzième prévôt de la collégiale, le même qui avait écrit en 1219 à saint Dominique pour avoir à Lille des frères Prêcheurs. Ils résidèrent d'abord au faubourg Saint-Pierre, dans un couvent qui fut mis sous l'invocation de saint Jacques.

Guillaume DU PLOUICH, fils d'un châtelain de Lille, était parent de Jean DE BETHUNE, quarante-huitième évêque de Cambrai, pour l'âme duquel il fonda, en 1222, la chapelle de Saint Jean l'Evangéliste dans la collégiale de Lille.

Il y a près de Phalempin une terre connue sous le nom du Plouich.

<sup>2</sup> Les autres églises dédiées sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, dans le diocèse actuel de Cambrai sont celles de Lille intra muros et celles d'Englos, d'Aubry, de Nivelles et d'Erpion; et dans le diocèse actuel de Tournai, une dans la ville épiscopale, puis les églises de Rumillies, Howardries, Lahamaide, Boussoit et Epinois. A Saint-Pierre de Lille il y avait une chapelle de Sainte Marie-Madeleine.

On ne saurait trop recommander aux paroissiens de La Madeleine la *neuvaine à sainte Madeleine, considérée dans sa démarche auprès de notre Sauveur* chez Simon le Pharisien, par M. l'abbé PETIT, vicaire général de La Rochelle, in-18 de 35 pages, chez M. J. Lefort, rue Charles de Muysart à Lille; et aussi le *Petit mois de sainte Madeleine*, par le même, in-18 de 16 pages.

<sup>3</sup> En 1603, il avait été question d'ériger Saint Vital en paroisse. L'autel de cette chapelle fut consacré le 9 novembre 1648. La chapelle était orientée; le chevet regardait le levant.

<sup>4</sup> Ainsi appelée du château dit de Courtrai, bâti en cet endroit par Philippe le Bel en 1300. Il fut démoli en 1577, par ordre du gouverneur espagnol. En creusant des fondations dans la rue de Gand (jadis rue de la Madeleine), on a longtemps trouvé des vestiges du cimetière établi, en 1617, près de la place du Château.

<sup>5</sup> Le 5 juillet 1662, une confrérie avait été érigée en l'honneur de la sainte pénitente Marie Madeleine en son église paroissiale au faubourg de Lille. Le but que se proposaient les confrères était d'obtenir une vraie contrition à l'heure de la mort.

Les marguilliers de Saint Vital demandèrent alors à MM. du Magistrat de pouvoir bâtir une grande église sur un ancien bastion devenu inutile par suite de l'agrandissement de la ville. Ce bastion était situé au bout de la rue des Carmes (aujourd'hui de Thionville).

La permission ayant été octroyée, les marguilliers de Saint Vital présentèrent le plan à MM. du Magistrat, et il fut adopté. L'entreprise était conduite par le chapitre de Saint-Pierre.

Le 19 mai 1675, M. Rémy DU LAURY<sup>1</sup>, prévôt de Saint-Pierre, fut député pour bénir et poser la première pierre de la nouvelle église, à la charge par lui d'observer les cérémonies réglées par le rituel romain.

Le 12 mai de l'année suivante (1676), Mgr DE CHOISEUL, évêque de Tournai, fut saisi d'une requête présentée par les pasteur et marguilliers de Saint Vital, tendant à obtenir : 1° que la nouvelle église formerait une paroisse à part; 2° qu'elle serait mise sous l'invocation de Notre-Dame, MM. du Magistrat tenant de leur côté à ce que le nom béni de la sainte Vierge fût préféré à celui de sainte Marie Madeleine.

La première décision prise fut qu'il y avait lieu d'entendre M. le prévôt de Saint-Pierre, M. le baron d'Avelin, seigneur du territoire de la Madeleine hors la ville, et MM. du Magistrat, et que copie de la requête serait remise à tous et à chacun.

On décida ensuite qu'il n'y avait aucun obstacle à ce qu'on satisfît à MM. de Saint Vital et du Magistrat pour la question du vocable, ces derniers offrant de donner acte de non-préjudice à M. le prévôt pour son patronat.

Quant à M. le baron d'Avelin, il demandait que son hôtel en ville (ancien hôtel DE BRIGODE, puis hôtel du Maisniel, aujourd'hui Cercle du Nord, rue Saint Jacques) fût attribué à la paroisse Saint Etienne, l'église Saint Etienne n'en étant pas très éloignée. (Il s'agissait de l'ancienne, brûlée durant le siège de 92; son emplacement est toujours rappelé par la rue des Débris Saint Etienne.) La demande de M. le baron parut acceptable.

Le 4 août 1676, Mgr l'évêque de Tournai avait résolu le fractionnement de la paroisse de la Madeleine. La partie en deçà des murs aurait été mise sous le patronage de Notre Dame, et la paroisse rurale aurait continué de porter le nom de la Madeleine. Il n'y aurait eu qu'un seul curé pour les deux

---

Voici les règles de cette confrérie : nous ne changeons rien au style ni à l'orthographe :

1° En cette confrérie seront admis hommes et femmes et toutes personnes ayants reçu le saint sacrement de confirmation ou estants en eage de le recevoir, gens non scandaleux ny suspectez d'hérésie.

2° Le jour de leur entrée en ladite confrérie, tous les confrères et consœurs se mettront en estât de grâce, et ce, par une bonne confession et communion, avec promesse de rendre participants tous les confrères et consœurs de toutes les bonnes œuvres qu'ils feront toute leur vie, afin que par les mérites d'icelles et de ceux de leur sainte patronne, ils puissent obtenir de Dieu une parfaite contrition à l'article de la mort.

3° Tous les jours, au matin et au soir, les confrères et consœurs, après un sérieux examen de leur conscience, tâcheront d'exciter un acte de contrition en telle ou semblable manière : «Mon Dieu, je vous demande pardon de tous les péchez que j'ay commis en cette journée et toute ma vie; je m'en repens de tout mon cœur pour avoir offensé une bonté infinie, je propose de m'en confesser au plus tôt.»

4° Ce devoir fait, ils feront prières et oraisons pour remercier Dieu, luy offrant et dédians de tout leur cœur, proposant de le servir fidèlement tout le temps de leur vie, luy offrant aussi toutes leurs pensées, paroles et œuvres.

Tous les confrères et consœurs, par une sainte coutume, se confesseront et communieront une fois le mois, ou du moins aux grands jours et festes solennelles que l'Eglise célèbre au long de l'année, et particulièrement au jour de la feste de leur sainte patronne sainte Marie Madeleine.

Tous les premiers vendredis de chaque mois, on chantera à l'autel de ladite sainte la messe à son honneur à l'intention de tous les confrères et consœurs, à laquelle ils assisteront avec révérence et attention.

Le jour de la feste de sainte Marie Madeleine, vers les cinq heures du matin, on chantera les matines, puis se célébrera la messe basse. A neuf heures, on fera la prédication, puis la messe solennelle suivie de la procession avecq le vénérable saint Sacrement.

Le lendemain, sur les huit heures, se chantera un obit à trois psaulmes et trois leçons avec commandâtes pour les âmes des confrères et consœurs trespassez.

Monsieur le pasteur ou son lieutenant avecq les maistres de la chapelle recevront ceux et celles qui se présenteront en ladite confrérie, et tiendront registre des noms de ceux et celles qui entreront, avec les au mosnes qui se feront, dont tous les ans ils seront obligez estans requis rendre bon et fidel compte à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque ou son député.

<sup>1</sup> Licencié en théologie et en droit canon et civil. Il avait été prévôt de la cathédrale de Namur.

paroisses, libre de résider dans la portion qui lui conviendrait le mieux, à charge par lui d'entretenir à ses frais un vicaire dans l'autre partie.

Au mois d'octobre suivant, le curé de la Madeleine et ses paroissiens résidant en ville insistèrent pour obtenir la séparation absolue, la banlieue pouvant être attribuée à Marcq, ou à Marquette, ou à une autre paroisse contiguë.

Le 29 décembre 1676, Mgr DE CHOISEUL délégua M. le prévôt de Saint Pierre, Rémy DU LAURY, pour bénir le chœur de la nouvelle église, que Sa Grandeur avait visitée elle-même et trouvée en état. Mais en réalité, ce fut Monseigneur qui fit cette bénédiction le 31 décembre 1677; et, dès le lendemain, premier de l'an, on y dit la sainte messe. La chapelle de Saint Vital ayant été démolie en 1675<sup>1</sup>, le service divin, avec toutes les fonctions pastorales, fut transféré dans la chapelle des Bleuets.

Le dôme<sup>2</sup> et le reste de l'église n'ayant pu être poursuivis, faute de ressources, on ferma le terrain par la façade imparfaite que l'on voit encore aujourd'hui, contrairement au plan primitif, qui promettait un fronton triangulaire, orné d'une scène de l'histoire de sainte Marie Madeleine en sculpture, au dessus de six colonnes (dans le genre de ce qui existe à la Madeleine de Paris)<sup>3</sup>.

Quant à l'affaire de la séparation, elle traîna en longueur; définitivement, le 6 avril 1683, Monseigneur décida que la paroisse de la Madeleine, demeurant dans son unité, aurait deux églises, placées l'une comme l'autre sous l'invocation de sainte Marie Madeleine, la nouvelle pour les habitants de la ville, l'ancienne pour ceux du faubourg<sup>4</sup>.

La Providence, qui avait prévu l'assez prochaine destruction de la collégiale, où était honorée la Patronne de Lille, semble avoir réservé le titre de Notre Dame pour la basilique qui devait remplacer celle des comtes de Flandre.

Le 25 septembre 1707, l'église fut consacrée par Mgr l'électeur de Cologne. Les fêtes religieuses célébrées à l'occasion de cette consécration commencèrent le 20 septembre, et durèrent jusqu'au 27 du même mois<sup>5</sup>.

Les travaux du dôme et de l'église furent terminés en 1713<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Saint Vital est, depuis l'année 1868, titulaire d'une église paroissiale dans la commune de la Madeleine lez Lille, quartier de Berckem. Ainsi, aujourd'hui comme avant 1673, saint Vital est canoniquement honoré dans le territoire placé depuis bien des siècles sous la protection de sainte Marie Madeleine, modèle des pénitents. Avant la révolution, on portait à la procession de Lille une portion notable du chef de saint Vital, qui a disparu dans la tourmente. Mais le clergé de Ravenne vient de donner obligeamment à la nouvelle église Saint Vital, à Berckem, une relique du même martyr. Une portion insigne d'un bras du même saint est honorée dans la chapelle des Sœurs de Notre Dame de la Treille, rue d'Angleterre, à Lille.

<sup>2</sup> Tout porte à croire que la coupole de Saint-Pierre de Rome, à laquelle Michel Ange travaillait encore en 1563, donna aux chanoines de Saint-Pierre de Lille l'idée du dôme qu'ils firent entrer dans le plan de la Madeleine.

<sup>3</sup> Voir le frontispice.

<sup>4</sup> Cet état de choses a duré jusqu'à la révolution française. M. l'abbé SALADIN, qui a été à Lille une de ses victimes, était curé de la Madeleine ville et de la Madeleine lez Lille.

<sup>5</sup> Quand Mgr Joseph Clément DE BAVIERE, électeur de Cologne, consacra la Madeleine, il y avait à peine cinq mois qu'il avait reçu, dans la collégiale de Saint-Pierre, des mains de FENELON, l'onction épiscopale, préconisé qu'il était depuis longtemps évêque de Liège et de Ratisbonne. C'est dans la cérémonie de ce sacre que le grand archevêque de Cambrai prononça le plus remarquable de tous ses discours. Il ne l'avait pas seulement ébauché et préparé sur de simples notes, en manière de canevas, selon sa coutume; mais il l'avait écrit en entier, tel qu'il devait le donner. Ce chef-d'œuvre a été conservé. Il mériterait d'être mis au nombre des classiques, au moins dans les maisons d'éducation de la ville de Lille. «La première partie, dit le cardinal MAURY, est écrite avec l'énergie et l'élévation de BOSSUET. La seconde suppose une sensibilité qui n'appartient qu'à Fénelon.» Ce discours prononcé à Lille est sûrement un des plus glorieux monuments de la cité, et l'on ne saurait se dispenser d'en rappeler le souvenir, quand on parle de l'insigne collégiale de Saint Pierre, dont l'emplacement avec ses dépendances fait aujourd'hui partie du territoire de la Madeleine.

<sup>6</sup> La construction du clocher a été arrêtée aux deux tiers de sa hauteur. Il en résulte que les grosses cloches sont assez assourdissantes pour les voisins et souvent inutiles pour les paroissiens logés au loin.

On a quelquefois proposé de déplacer l'entrée de la Madeleine, et de construire le portail sur le quai. Le chœur alors serait installé sous le dôme, celui d'aujourd'hui étant converti en chapelle de catéchismes; les fidèles seraient commodément placés dans trois assez longues nefs parallèles, régnant de la nouvelle entrée jusqu'au dôme. Si ce plan se réalisait, la Madeleine serait orientée comme nos vieilles et vénérables églises de Saint Maurice, Saint Sauveur et Sainte Catherine.

Les marguilliers de Saint Vital transportèrent les titres et ornements dans la trésorerie de la nouvelle église. MM. du Magistrat donnèrent douze mille florins pour contribuer aux frais de la construction. M. Nicolas CARDON, doyen des marguilliers, et M. Gilles CARDON, son frère, donnèrent des sommes considérables.

On érigea dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, un monument à M. Nicolas CARDON. Le mausolée fut exécuté par M. HENNIART, sculpteur de mérite.

Le maître-autel fut décoré par les largesses de Melle Jeanne DUPREZ, qui fit une fondation.

Le tableau ovale de la Résurrection de Lazare est estimé; il est de VAN VOST, peintre et marguillier de la paroisse.

On a conservé le nom de Jean BONIFACE, curé de la Madeleine en 1613. De 1679 à 1762, on compte six curés, savoir :

MM. Antoine PARENT, mort le 8 juin 1684; Bon BOURGEOIS, mort le 29 juillet 1692; Liénard, transféré à Saint Maurice; Jean GALLIOT, mort le 10 mars 1744; Augustin DURIGNEUX, mort le 11 avril 1759; Louis LORTHOIS, curé en 1762.

Parmi les marguilliers qui se sont succédé de 1675 à 1762, on cite entre autres : MM. Philippe LIBERT; Pierre DELAHAYE, capitaine-bourgeois; Pierre GHESQUIERE; Gilles STAPPART; Nicolas CARDON; Gilles SALEMBIER; Henri REGNAULT; POULLE, Sr DUVAS, avocat; Romain FRUIC; Pierre CRESPI; Ignace CARDON; Maximilien LEFRANC; Gilles STAPPART; François GHESQUIERE; Henri Joseph DUMORTIER; Jacques VANVOST, peintre; Gilles CARDON; Antoine CARDON; Jean FONTAINE; Maximilien POULLE, écuyer, Sr de Barge; Jean DUTHOIT; Louis MERESSE; François LIBERT; CUVILLON, écuyer, Se de Roncq; L. C. CASTELLAIN, Sr d'Ascq; C. VANTOUROUT, notaire et procureur; André DHENNIN; Martin Antoine LEMESRE; Jacques COMER; Jacques DELESPAUL; Simon MOREL; Jean Baptiste A; Jean Baptiste DESBUISSONS; L. Joseph VERLY; Etienne Joseph DELESPAUL; BOUCHERY, procureur; PETITPAS, écuyer, Sr de la Mousserie; DURETZ; BEAUSSART; DE LANNOY DELADEUSLE; Ignace Joseph CARDON; Ferdinand Ignace HESPEL, écuyer, Sr Delestouy; Pierre Jean Jacques LEMESRE; Guillaume CROCQUET; Englebert BOSSELMAN; Théodore GODDING; Pierre Philippe DELAFRESNOY; DESFONTAINE de Gueribon; DE COSTA; DECROIX; CHAUVIN, écuyer, Sr de Granval; DE BUISSERET, écuyer, Sr de Beverecque; DUBOSQUIEL; LEFEBVRE, écuyer, Sr Dacq; Pierre Joseph DHENNIN; LENGART; DE BUISSERET, écuyer, Sr Dhantes; DUBOSQUIEL, Sr de Bellenville; Ignace François GHESQUIERE, écuyer, Sr de Millecamp; DHAFFRINGUES, écuyer, Sr de la Brique; Bauduin Dominique VANHOVE, licencié ès lois; LE COUVREUR, écuyer, Sr Duplisson; BOUTILLIER, écuyer; DE SAINT MARC, écuyer; Michel François GHESQUIERE, écuyer, Sr de Stradin; TAVERNE, écuyer, Sr Debeauval; DUMONT; Charles François LEMESRE, Sr Duquesnil; Louis DE BEAUFRESMEZ, chevalier, Sr du Roseau; Nicolas Eugène IMBERT, chevalier, Sr de Sénéchal; Ernest Joseph CARDON, Sr du Rotoy; Augustin Théodore VANZELLER, écuyer, Sr d'Hostove; Louis Joseph CASTELLAIN, Sr de Vendeville, trésorier de France au bureau des Finances; Albert Joseph CARDON, écuyer, Sr Du broncart.

Les quatre chapelles étaient primitivement placées sous les titres de Notre Dame de Bon Secours, des Trépassés, de Saint Léonard<sup>1</sup> et de Saint Roch.

---

<sup>1</sup> La dévotion à saint Léonard provenait de la chapelle Saint Vital.

Voici les règles de la confrérie de Saint Léonard, qui, le 21 décembre 1658, avait été érigée en la chapelle de Saint Vital :

Premièrement, les confrères et conseurs de la confrérie de Saint Léonard, tant que faire se pourra, assisteront tous les jours à la messe et procureront que leurs enfants et domestiques en fassent de mesme et remercieront Dieu soir et matin, se dédiant et offrant à luy de tout leur cœur, luy offrant toutes leurs pensées, paroles et œuvres, et après avoir récité le Pater, Ave, Credo, les Commandements de Dieu et de l'Eglise, finiront leurs prières faisant un Acte de foy, d'espérance et de charité en telle ou semblable manière : «Mon Jésus, je crois en vous de tout mon cœur. Mon Jésus, j'espère en vous de tout mon cœur. Mon Jésus, je vous aime de tout mon cœur.»

Secondement, après avoir remercié Dieu le soir, faisant l'examen de leur conscience, demandant humblement pardon à Dieu des peschez qu'ils remarqueront avoir commis durant la journée, proposant de s'en amender désormais et de s'en confesser au plus tôt et ce par un acte de vraye contrition, tel que s'en suit : «Mon Dieu, je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé pour l'amour de vous qui estes souverainement bon; j'en espère le pardon de votre bonté et miséricorde infinie, proposant de ne vous plus offenser et d'en éviter les occasions moyennant votre grâce.»

Troisièmement prendront un soing particulier que leurs enfans et domestiques soient suffisamment instruits de toutes les choses nécessaires de savoir, de croire et de faire pour vivre en vray chrestiens et pour estre sauvez.



Elles étaient le siège de confréries de même nom; il y en avait en outre une du Saint Sacrement, qui avait été érigée le 4 mai 1698.

La famille LEMESRE a été bienfaitrice insigne de l'église de la Madeleine.

Les demoiselles CARDON donnèrent un ornement de grand'messe, tissu en or.

A la mort de M. Pierre Jean Jacques LEMESRE, marguillier, ses héritiers ont offert un ornement rouge complet, de plus de mille écus, et laissé six chandeliers d'argent que le défunt prêtait d'ordinaire.

Mais on ne saurait assez reconnaître la magnificence des dons de Mme MAYOUL, savoir : un tabernacle en argent, quatre tableaux de Jordaens, représentant les Pères de l'Eglise latine, et deux lettres de rente, de quatre cent quatre-vingts florins chacune. De quoi les marguilliers reconnaissants décidèrent que chaque année, le 11 mai, jour de son décès, il serait célébré un obit très solennel pour le repos de son âme.

La grille du chœur a été placée le 10 juin 1762. C'est un travail de M. BEUDAR, dont la serrurerie est généralement estimée.

Le jour de l'Annonciation, 25 mars 1767, Mgr DE SALM, évêque de Tournai, sur la demande du curé, M. AJ. DE HAS, des marguilliers et de personnes pieuses de la Madeleine à Lille, permit que dorénavant la fête de saint Vital fût célébrée chaque année en cette église le dimanche le plus près du jour où tombe la fête, pour perpétuer le culte de ce saint martyr dans ladite paroisse, la châsse contenant les reliques de saint Vital ayant été restaurée à cet effet.

---

---

Finalemant, ils se confesseront et communieront avec dévotion une fois le mois ou du moins aux festes solennelles et notamment au jour de la fête de saint Léonard, leur patron.

Quant aux charges de ladite confrérie, les maîtres auront à prendre soing que les confrères ou consœurs malades ou trespassez soient recommandez aux prières du peuple, et, si faire se peult, feront célébrer quelque messe ou obit pour celui ou celle qui sera trespasé, recommandans à cest effet aux confrères et consœurs leur libéralité à la confrérie, chacun selon sa dévotion.

(On honore saint Léonard spécialement à Radies. L'église de cette paroisse possède un fragment de l'un des bras du saint, provenant du diocèse de Limoges. Une portion de cette relique a été récemment donnée à l'église de la Madeleine de Lille et une autre à l'église de Saint Vital.) La fête de saint Léonard se célèbre le 11 novembre.

Avant la révolution, le territoire ancien ou actuel de la Madeleine comptait un nombre considérable d'autels sur lesquels la divine Victime descendait tous les jours. Chaque quartier était sanctifié par la présence du Dieu du tabernacle. Les églises ou chapelles où l'on gardait la sainte Réserve étaient ouvertes aux fidèles; elles appartenait à des maisons d'éducation, de prière, de travail, de pénitence ou de charité, fondées la plupart sous la domination espagnole, et beaucoup d'entre elles après la consécration officielle et solennelle de Lille à Notre Dame de la Treille.

Ainsi, place aux Bleuets, il y avait un couvent d'Ursulines, sur lequel on peut consulter la chronique générale de l'Ordre, en particulier celle de la Congrégation de Paris, et aussi les archives des monastères de Tournai et de Saint Omer.

Voici quels furent les commencements des

## URSULINES

La ville de Saint Omer était assiégée par le maréchal DE CHATILLON, qui commandait pour Louis XIII. Au mois de mai 1638, une bombe, ayant été lancée sur la chapelle des Ursulines<sup>1</sup>, éclata au milieu du chœur, tandis que la communauté était au sermon. Personne ne fut blessé; mais dans la crainte d'accidents plus graves, la supérieure se retira à Lille avec une partie de ses filles, et y demeura jusqu'à la fin du siège. Le siège fini, on retourna à Saint Omer, sauf quelques sœurs qui demeurèrent à garder la maison de refuge, en prévision de nouveaux cas d'alerte. Mais trois ou quatre mois de séjour à Lille avaient suffi pour faire apprécier le mérite de ces dames par les familles et le clergé, qui les pressèrent d'accepter des élèves. C'est ainsi qu'une résidence accidentelle donna naissance à un monastère bien canoniquement constitué.

On était au 22 octobre 1638. Le local primitif étant devenu insuffisant, on l'agrandit en 1643 par l'adjonction d'un jardin et de deux maisons contiguës<sup>2</sup>.

Ce fut la communauté de Lille qui donna naissance aux Ursulines de la ville épiscopale<sup>3</sup>. La mère Anne DE CARNIN de Sainte Ursule, ancienne professe de Saint Omer et supérieure à Lille, alla le 27 avril 1667 à Tournai prendre possession du nouveau monastère. Elle avait obtenu de sa communauté sept mille florins pour couvrir les premiers frais. On lui avait adjoint deux professes, les mères Catherine LE MIEUVRE de Saint André et Elisabeth PETITPAS de Saint Michel. Elles furent suivies plus tard des mères Ernestine DE BASTA, dite de Saint Michel, et Marie Françoise DE BRYAS, dite de Saint Bruno. Les mères LE MIEUVRE et de BASTA rentrèrent plus tard à Lille, où elles moururent.

---

<sup>1</sup> Les Ursulines de Saint Omer faisaient partie de l'illustre congrégation ou province de Paris, qui, vers 1609, avait eu pour première supérieure mère Cécile de la Croix, née DE BELLOY. Cette congrégation était sortie de la congrégation de Provence, qui avait pris les constitutions de celle de Milan. Saint Charles Borromée, le fondateur de cette dernière, lui avait imprimé son esprit de ferveur, et cet esprit avait passé aux Ursulines issues de cette congrégation; ce qui suffit à expliquer la haute perfection qui distingua les Ursulines de Lille.

<sup>2</sup> L'emplacement du couvent des Ursulines est reconnaissable aux nos 3, 5, 7 et 9 de la place aux Bleuets, compris l'asile Saint-Pierre des filles de la Sagesse, entre le n° 7 et le n° 9, au fond de l'allée. L'asile possède une chapelle dédiée au sacré Cœur.

Dès l'année 1649, les Ursulines avaient été autorisées à faire bénir dans leur enclos un lieu destiné à leur sépulture. En 1759, elles commencèrent d'avoir chez elles un caveau béni pour la même fin.

Le 11 novembre 1766, M. TONNEAU, curé de Sainte Catherine, procéda, dans le jardin du couvent, à la bénédiction d'un terrain retiré, destiné à recevoir les ablutions des linges sacrés. La condition imposée par l'évêché avait été que cet endroit fût clos et distingué par l'érection d'une croix.

<sup>3</sup> Les Ursulines des Pays-Bas étaient de la congrégation de Bordeaux. Du couvent de Liège est sortie la colonie de Mons. Le monastère de Mons, en 1662, alors que Mons appartenait au diocèse de Cambrai, fonda la maison de Bruxelles.

En 1667, à la prière de l'archevêque de Cambrai et de la duchesse Madeleine Françoise D'ARENBERG, Sa Sainteté le pape Clément IX avait confirmé tous les privilèges accordés précédemment à la congrégation de Bordeaux.

A la demande de la reine d'Angleterre, épouse de Jacques II, six Ursulines de Bruxelles et quatre de Mons partirent en 1668 pour établir à Rome un couvent de leur ordre.

Les Ursulines de Lille eurent pour supérieur, après un M. DU GARDIN, M. Luc ROUSSEL, curé de Saint Etienne, qui fut nommé par MM. les vicaires généraux de Tournai, le siège vacant. Nous donnons le texte de cette nomination, qui se trouve aux archives du royaume, à Bruxelles :

«Tournay, 22 novembre 1668.

*Nous, Vicaires généraux de l'évesché de Tournay vacant, à notre cher et bienaimé maistre Lucq ROUSSEL, pasteur de Saint Estienne en la ville de Lille, salut en Nostre Seigneur.*

*Pour la bonne confiance que nous avons de vostre preudhomie, discrétion et vigilance, nous vous avons fait, créé et constitué, faisons, créons et constituons par ces présentes, supérieur du monastère des religieuses Ursulines de ladite ville, à nous immédiatement subject, vous donnons et octroyons tout tel pouvoir et autorité, tant au spirituel que temporel, qu'est porté et contenu au livre des règles et constitutions desdites religieuses, partie 3, pages 6, 7 et 8, et généralement faire et exercer tout ce que les supérieurs d'icelle maison, selon leurs statuts, peuvent et doivent faire et exercer, saulf nostre droit et d'un chacun; et qu'avenante choses d'importance nous en avertirez ou les évesques futurs; partant, commandons et ordonnons en vertu de sainte obédience et soubz peine d'excommunication et autres arbitraires, à la mère supérieure et religieuses qu'elles ayent à vous recevoir et obéir comme à leur supérieur, cessans tout refus, délais, contradictions et murmures, au contraire, et la présente commission à durer pour trois ans.*

*Faict à Tournay, soubz le scel de nostre vicariat et signature de nostre secrétaire, le 22e jour de novembre 1668.*

*En bas estait escrit : «Par ordonnance de Messieurs les vicaires généraux des susdits, signé : PH. LE POIR, secrétaire.»*

En 1671, le supérieur était M. Vincent RAGOT, docteur ès droits, chanoine de Tournai, qui se démit en 1673.

En 1690, on trouve comme supérieur, M. DUBOIS, également chanoine de Tournai.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la supérieure de Tournai était la mère Marguerite Gilles de Sainte Barbe, d'une ancienne famille de robe. Elle était née à Lille, où elle avait fait sa profession. Elle fut une des premières qui s'appliquèrent à l'œuvre éminemment utile du Catéchisme des femmes indigentes.

La première confrérie du Sacré-Cœur de Jésus dont il y ait trace à Lille fut établie dans la chapelle des Ursulines, le 4 mai 1729.

Le 19 mai 1767, les religieuses obtinrent la permission de chanter, le vendredi après l'octave du Saint Sacrement, la messe et les vêpres du sacré Cœur. Tous les prêtres qui célébraient ce même jour chez elles avaient le privilège de dire la messe propre à la fête.

Disons, en passant, un mot de cette dévotion salutaire, trop peu comprise encore :

Honorer le sacré Cœur de Jésus, c'est honorer la vie tout entière du divin Sauveur, vie employée à aimer les hommes d'un amour qui a toujours été croissant<sup>1</sup>. C'est honorer dans sa source la passion de Jésus Christ, passion qui a commencé à la crèche et qui a fini au Calvaire. «Il m'a aimé, pouvons-nous dire tous avec saint Paul, et il s'est «livré pour moi<sup>2</sup>.»

C'est honorer dans leur source tous les sacrements, qui en sont sortis, comme autant de fleuves, pour nous laver et nous sanctifier; mais c'est honorer surtout dans sa source l'adorable Eucharistie, suprême excès de l'amour du cœur de Jésus Christ pour les hommes.

<sup>1</sup> L'invitatoire des matines pour la fête du sacré Cœur, d'après le Propre du clergé de Rome, est : Venez, adorons le Cœur de Jésus, victime de son amour.

<sup>2</sup> Dans l'office du sacré Cœur, au Bréviaire romain, l'invitatoire est : Venez, adorons Jésus Christ qui a souffert pour nous. Or, le divin Sauveur n'a pas souffert par hasard et contre son gré, mais librement et par l'inclination volontaire de son Cœur. Toutefois, dans la dévotion au sacré Cœur, nous ne devons pas reconnaître seulement l'amour de Jésus Christ souffrant, mais en général les insignes bienfaits du Sauveur à notre égard : *Præcipua in nos charitatis ejus beneficia recolimus.* (Collecte de la fête).

C'est honorer l'Eglise, sortie du Cœur de Jésus et l'honorer avec tous les bienfaits divins qui, tous, passent par ce Cœur et dont l'Eglise est la dépositaire et la dispensatrice.

C'est honorer le présent inestimable que ce Cœur nous a fait en nous donnant pour mère sa propre Mère, la Vierge Marie qui est la pure créature par excellence de la sainte Trinité a merveilleusement prodigué les trésors de sa puissance et de sa sagesse.

C'est honorer la mission du Paraclet, mission qui a commencé au cénacle et qui continuera jusqu'à la fin des siècles, l'Esprit de Jésus ne cessant d'inspirer les docteurs, d'animer les pasteurs et d'accorder à chacun de nous dans sa vocation les lumières et la force qui lui sont nécessaires.

Ah ! le Cœur de Jésus, c'est Jésus lui-même dans toute l'étendue de son amour; c'est Jésus avec tous ses attributs de bon Pasteur, de Médiateur, de Bienfaiteur, d'Ami de nos âmes; c'est Jésus disant à son Père : *«Là où je suis, je veux que vos élus soient avec moi.»* C'est Jésus, *«fondement de tout»* dans l'ordre du salut; c'est Jésus, dont *«la connaissance amoureuse, avec celle du Père, est la vie éternelle.»*

Honorer, adorer, aimer, servir le Cœur sacré de Jésus, c'est honorer, adorer, aimer, servir le Père Eternel et le Saint Esprit dans le Fils; dans ce Fils qui a été envoyé par amour; dans ce Fils qui ne s'est fait homme que par amour; dans ce Fils qui n'a vécu que d'amour dans le ciel, et qui n'a rien tant désiré pendant sa vie mortelle que d'allumer et de voir allumé cet amour dans le cœur de tous.

On s'inscrivait chez les Ursulines, dans une confrérie, pour obtenir une sainte vie et une heureuse mort, sous la protection de sainte Ursule. Cette confrérie avait été érigée dans la chapelle de ces religieuses dès le 20 octobre 1686.

Indépendamment des indulgences plénières accordées aux confrères, à leur entrée, à la mort et à la fête de sainte Ursule, le pape Innocent XI avait accordé quatre indulgences partielles à gagner aux fêtes de la Circoncision, de saint Joseph, de la Trinité et de saint Michel archange.

Le livret de la confrérie est visé par M. LECAT, doyen de chrétienté de Lille, en date du 22 mars 1764.

Il y a un chapitre sur les différents actes de dévotion pratiqués envers sainte Ursule et ses compagnes pour se la rendre propice à l'article de la mort; et un autre chapitre sur des faveurs obtenues par l'intercession de sainte Ursule, soit à la mort, soit dans des doutes sur le choix d'un état de vie, ou pour l'heureuse naissance d'enfants exposés à mourir sans baptême.

Viennent ensuite les litanies de sainte Ursule et de ses compagnes, latin-français, avec l'abrégé de la vie et du martyre de la sainte. L'opuscule se termine par une courte biographie de la vénérable mère Angèle de Mérici.

Saint Charles Borromée poursuit avec zèle la béatification de cette admirable fondatrice des Ursulines, qui n'eut lieu qu'en 1768, sous Clément XIII. La canonisation de sainte Angèle n'a été célébrée qu'en l'année 1807, le 24 du mois de mai, sous S. S. Pie VII.

Le couvent d'Ursulines de Tournai, le seul que la révolution ait épargné des couvents d'Ursulines situés en France et en Belgique, eut jusqu'en 1804 pour supérieure la mère DE BRIGODE de Sainte Pélagie.

La maison de Lille fut supprimée vers le mois de septembre 1792. Les religieuses alors étaient quarante environ. La supérieure était la mère Anne Claire Louage de Saint Stanislas. Elles avaient de cent vingt à cent trente pensionnaires de différentes nations, outre quatre cents jeunes filles externes qu'elles instruisaient gratuitement.

La mère RICOUART, du couvent de Saint Omer, née à Lille, religieuse d'une grande force d'âme, était morte à soixante-quinze ans, dans sa ville natale, en 1798, lorsque la dispersion était générale. Elle eut la consolation de ramener à la religion la personne qui lui donnait l'hospitalité.

Après la tourmente révolutionnaire, Mme Augustine Joseph CULLIE, en religion mère Saint Louis, s'associa la mère Saint Charles Borromée née VANDAME, la mère Saint Esprit et une troisième, avec lesquelles elle dirigea, sous l'habit séculier, une maison d'éducation dans la paroisse Saint Sauveur, rue de Ban de Wedde, 14, à Lille.

La mère Saint Charles mourut en 1834. Quant à la mère CULLIE, elle rendit son âme à Dieu en novembre 1836, âgée de soixante et onze ans, et fut inhumée à Fives. Elle avait émigré en Angleterre, où elle avait vécu, donnant des leçons de français, et elle y était restée jusqu'au concordat de 1801.

Le fait historique de l'immense massacre de onze mille vierges chrétiennes<sup>1</sup>, à la tête desquelles se trouvait sainte Ursule, immolées par les Huns, à Cologne, le 21 octobre 451, pour leur foi et leur vertu, a été mis en lumière par les savants Bollandistes. Le travail du R. P. Victor DU BUCK, de la Compagnie de Jésus, sur ce point, a été loué par les critiques les plus distingués d'Allemagne, d'Angleterre et de France : le professeur KREUSER; M. KESSEL, archéologue; le Rév. SIMPSON, ministre anglican; le R. P. Th. DANIEL, jésuite. S. E. le Cardinal WISEMAN, dans un livre : Essais sur la religion, etc., édité par Mgr MANNING en 1865, est d'accord avec eux.

L'exploration la plus active du champ de Ste Ursule, dans le but de retrouver et de vénérer les ossements des vierges martyres, eut lieu au XIIe siècle.

En 1157, Guérard, abbé de Vicogne, obtint de l'abbé Gerlach de Deutz le corps de sainte Carisse, compagne de sainte Ursule; d'autres corps en grand nombre suivirent bientôt, et l'abbaye de Vicogne devint célèbre par ses nombreuses reliques des onze mille vierges.

En 1178, l'abbé de Saint Bertin, à Saint Omer, fit venir de Cologne quatre corps presque entiers. Le nombre des corps des saintes vierges martyres que l'on transportait au loin était énorme. Sur la demande des magistrats et du peuple de Cologne, qui voyaient avec peine leur ville s'appauvrir au profit de localités étrangères, le pape Benoît IX, à la fin du 14e siècle, défendit sous peine d'excommunication l'enlèvement ultérieur de ces saintes reliques. Mais la prohibition ayant été levée plus tard, le V. Père LEFEBVRE, compagnon de saint Ignace, transporta six têtes en Portugal; le V. Canisius en emporta à Messine et même à Rome; d'autres Pères en firent pénétrer jusqu'aux Indes. De grandes grâces furent obtenues par l'intercession des saintes martyres.

A l'abbaye de Denain, ordre de Saint Benoît, on honorait quatre corps de ces saintes vierges; à l'abbaye de Saint Amand, quatre également; à celle de Flines, quatre-vingts têtes; au collège des Irlandais de Douai, quatre têtes; à la collégiale Saint-Pierre de la même ville, quatre têtes, données en 1261 par Marguerite, comtesse de Flandre et du Hainaut; à Lille, dans l'église de l'Immaculée Conception de la Compagnie de Jésus (aujourd'hui St Etienne), quatre têtes; à Cambrai, dans l'église de Saint Aubert des chanoines de Saint Augustin (aujourd'hui église paroissiale de Saint Géry), deux têtes, outre celle de sainte Théophanie; à Douai, dans l'église de la Compagnie de Jésus (aujourd'hui le lycée), plusieurs têtes; à Lauwin-Planque, deux têtes; à Douai, chez les Trinitaires, une notable portion de la tête de l'une des onze mille vierges; à Cambrai, église Saint Sépulcre, ordre de Saint Benoît (aujourd'hui l'église métropolitaine), un grand nombre d'ossements sacrés de la sainte légion; à l'abbaye des Prés, à Douai, plusieurs ossements insignes; à Sin le Noble, abbaye de Beaulieu, religieuses de Saint Augustin, reliques des saintes Ursule et Honorée et d'autres saintes de la même compagnie; à Cambrai, dans l'église métropolitaine de Notre Dame (détruite), une tête; à Douai, collégiale de Saint Amé, une tête donnée par la comtesse Marguerite, plus un grand nombre d'ossements; à Maubeuge, en l'église collégiale de Sainte Aldegonde, une tête; à l'abbaye de Maroilles, une tête, un bras et beaucoup d'autres reliques; à Lille, en la collégiale de Saint Pierre, un grand nombre d'ossements.

---

<sup>1</sup> Sainte Ursule et ses onze mille Vierges, ou l'Europe occidentale au milieu du Ve siècle, monographie historique et critique; par J. H. Kessel, docteur en théologie. Bruxelles 1870.

## LES ANNONCIADES

C'est une princesse de France, duchesse de Berry, sainte Jeanne DE VALOIS, fille, femme et sœur de rois, qui fonda en 1501 par révélation divine l'ordre des Annonciades ou de Notre Dame, en l'honneur des dix vertus les plus éminentes de la Vierge Marie, pureté, prudence, humilité, vérité (de bouche, de cœur et d'œuvre), louange de Dieu, obéissance, esprit de pauvreté, patience, charité et compassion. C'était là le savoureux décalogue de son cœur. Elle multipliait dans le cloître les images de l'Annonciation, mystère sublime qui inspire toutes les vertus. Elle avait donné à ses filles la livrée du Sauveur avec la couleur de la Vierge : couronne de pourpre sous un voile noir, robe cendrée en signe de pénitence, scapulaire rouge en forme de croix sur la poitrine, et pardessus un manteau d'innocence tout blanc; l'anneau de charité, gage précieux de l'époux céleste, était d'or pur pour la Mère Ancelle. Ce nom humble, que portait la supérieure, en souvenir de l'*ecce ANCILLA Domini* de l'Annonciation, a été confirmé par trois papes. Les Annonciades furent bientôt après leur fondation appelées à Bruges, puis à Béthune et plus tard à Douai. Parmi ces religieuses, on remarqua une Jeanne DE MERODE et une Anne DE MONTMORENCY. Après quatorze ans de supériorité à Douai, Jeanne VILLAIN DE RASSENGHIEN vint préparer un monastère à Lille, avec le concours du gouverneur et du Magistrat. On était au 10 août 1613. La maison fut bâtie entre la rue des Jardins et celle des Vieux Hommes, presque à l'emplacement de la rue du Maire, qui a été percée depuis la démolition du couvent. L'année même de la consécration de Lille à Marie, en 1634, le 29 octobre, Mgr Maximilien DE GAND avait posé la première pierre de l'église des Annonciades, qu'il consacra le 27 septembre 1641. Cette église était située du côté de la rue des Jardins. Le malheur des temps a occasionné la suppression de bien des monastères de l'ordre de Notre Dame. Toutefois, il en reste un dans la province de Cambrai, à Boulogne sur Mer.

---

## LES URBANISTES

Les Urbanistes vinrent à Lille, en 1628, du monastère de Sainte Claire de Beaulieu à Peteghem, entre Courtrai et Gand. Le couvent de Peteghem aurait été fondé vers 1460 par l'épouse de M. DE LE CAMBE, à qui l'on doit l'hospice Gantois. Ce monastère, fort endommagé par les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle, avait été restauré et réformé au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par une abbesse de Lille d'un rare mérite, Anne DESCAMPS.

Les Urbanistes, après avoir commencé rue de l'Abbiette, (aujourd'hui rue de Tournai), occupèrent jus qu'en 1792 un couvent qui est devenu l'hôtel des Canoniers, sans jamais avoir été vendu. Les Urbanistes de Lille avaient été autorisées, le 2 août 1631, à suivre la règle de leurs consœurs de Saint Omer. Leur monastère et leur chapelle ouvraient dans la rue appelée encore aujourd'hui des Urbanistes. Ce nom provient du pape Urbain IV, qui mitigea la règle donnée à sainte Claire par saint François d'Assise. Les Urbanistes étaient connues sous le nom de *Riches Claires*, parce qu'elles étaient autorisées à vivre de revenus assurés, quoique modestes, à la différence des Clarisses de la stricte observance, à qui la règle interdit les rentes.

---

## FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Leur première résidence fut dans la paroisse de la Madeleine, rue des Urbanistes, en face de l'ancien couvent des Riches Claires. Ils y furent installés et dirigés pendant 12 ans par le cher frère Honoré (J.B. DEBRAY, de Bapaume), qui quitta en 1830 pour habiter Saint Omer, comme visiteur du district. Il fut remplacé par le bon frère Adrien (VALLEE de Versailles), qui avait fondé les Ecoles chrétiennes à l'île Bourbon. L'élévation de son esprit et son aménité lui rendirent sympathiques les hommes de foi, qui, à défaut des allocations municipales, soutinrent longtemps à Lille les Ecoles des Frères. Il fut aussi particulièrement cher aux anciens élèves, qui formèrent une association de persévérance, féconde en excellents fruits. Les personnes pieuses, empêchées le dimanche d'assister aux vêpres de leur paroisse, commencèrent à y suppléer, par l'assistance au salut du saint Sacrement, qui se donnait le soir, dans la chapelle des Frères.

Les Filles de l'Enfant-Jésus, en avril 1858, ayant quitté leur maison de la rue du Metz, où la vénérable mère Natalie avait donné la forme à sa fondation, cette maison fut occupée en juillet 1859 par la communauté des Frères, qui depuis ont été logés à l'ancien hôtel de la Monnaie.

---



## LES BLEUETS

Les malheurs de la guerre en Flandre au XVe siècle occasionnèrent une fondation dite des enfants de la Grange, en faveur de nombreux orphelins. On avait commencé par les retirer dans des granges, au faubourg de Courtrai. En 1499, le Magistrat acheta pour eux une maison, également hors les murs. Plus tard on leur donna, au faubourg de Courtrai, sur la place dite aujourd'hui des Bleuets, un vaste hospice avec chapelle<sup>1</sup>. Le Chapitre de Saint-Pierre témoigna sa bienveillance pour les Orphelins de la Grange en décorant leur chapelle d'un riche vitrail.

De nombreuses dotations enrichirent cette fondation pieuse. Parmi les bienfaiteurs insignes, on cite des noms que la reconnaissance publique devrait connaître pour pouvoir les bénir : Jeanne LE MESRE, Josse FOUCQUIER, Jacques IMBERT, Louis DE CROIX. Guillaume BOILEUX, dit Bapaume, fit plus tard, c'est-à-dire, en 1605, pour des jeunes gens orphelins, une fondation qui portait son nom<sup>2</sup>. Elle fut réunie à celle des Bleuets, en 1781. En 1786, les malades de l'hôpital Comtesse ayant été transportés à l'hôpital Saint Sauveur (bâti comme le premier par Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre), les Bleuets furent transférés à l'hôpital Comtesse. La fondation de l'orphelinat des Bleuets assure, au moins à deux sujets qui ont de l'aptitude, la faculté de faire des études complètes<sup>3</sup>. Il y a peu de temps encore, le clergé du diocèse de Cambrai comptait dans ses rangs deux vénérables prêtres, anciens Bleuets<sup>4</sup>. L'administration n'est pas liée dans le choix de l'établissement où se font les humanités de ses pupilles.



---

<sup>1</sup> On y a plusieurs fois transféré le Collège de la ville. C'est aujourd'hui l'hôtel de l'Intendance militaire.

<sup>2</sup> Il y avait consacré mille florins. La maison était située rue des Jésuites, entre la rue saint Etienne et l'Arsenal.

<sup>3</sup> Le 6 avril 1650, Jacques IMBERT a laissé aux Bleuets une rente de cinq cent cinquante quatre florins pour faire étudier deux élèves orphelins. En juillet 1660, M. Louis DE CROIX, écuyer, seigneur de Gourguemez, a fait, en faveur de douze orphelins, une fondation reçue à l'échevinage de Lille en mai 1663. Les administrateurs «s'engagent à nourrir ces douze orphelins, à les élever» dans la foi catholique, apostolique, romaine. Deux d'entre eux pourront même être placés au séminaire, s'ils montrent des dispositions pour des études fructueuses.»

<sup>4</sup> C'étaient M. l'abbé CARETTE, curé de Saint Saulve, et M. l'abbé COMOND, curé de Beuvry, morts l'un et l'autre en février 1873, à quinze jours de distance. *In morte non sunt separati.*

## HOPITAL SAINTJOSEPH

Cet hôpital, situé rue de Courtrai, vis à vis des Bleuets, fut fondé en 1664, par M. l'abbé Philippe DESCLEPS, prêtre, en faveur de vieillards chartriers, c'est à dire assez invalides pour être incapables de sortir. M. l'abbé Jacques TESSON, prêtre également, légua 5000 florins à l'établissement. M. l'abbé Philippe SALEMBIER, prêtre aussi, consolida l'hôpital, en lui procurant les ressources dont Jeanne DE REBREVETTES avait disposé pour commencer une autre institution, impossible à réaliser par l'insuffisance de fonds. Ce devait être un hôpital à établir sous le titre de : *La grande charité de N. S. J. C., pour en icelui, recevoir, panser et assister tant corporellement que spirituellement, quatre pauvres femmes charrières et deux autres, soit de l'un ou de l'autre sexe, disetteux, indigens, et pauvres malades et infirmes, à la collation du doyen de chrétienté et du curé de la Madeleine.*

Par acte du 5 novembre 1669, il fut accordé sous l'autorisation de l'évêque de Tournai et à la réquisition de l'unique héritière de la donatrice que, la donation de Jeanne DE REBREVETTES, ne pouvant s'accomplir selon la lettre de ses intentions, serait commuée en quatre prébendes, pour quatre pauvres hommes chartriers entretenus à perpétuité dans l'hôpital Saint Joseph.

Le 4 décembre 1670, le magistrat adopta l'hôpital Saint Joseph pour six pauvres hommes paralytiques, perclus de leurs membres et affligés de maladies incurables, à condition que leur admission serait approuvée par le Magistrat, et que pour le service de l'hôpital il n'y aurait pas plus de deux prêtres et trois frères servants.

Dix prêtres donnèrent 12,500 florins pour servir à l'achat d'une maison plus spacieuse, rue Royale, à condition que chacun pourrait y prendre la table pour 200 florins l'an. C'étaient MM. Guillaume DESMITRE, André CAILLET, Robert CAILLET, M. DESNOULLEZ, François DELEFOSSE, Claude TAVIEL, Philippe DELAPLACE, Jacques BLANCART, Maximilien LEFEBURE et Philippe SALEMBIER. L'abbé Edmond BRUNEL, prêtre aveugle, donna 800 florins et son mobilier, pour devenir pensionnaire de l'hôpital. De même l'abbé Antoine SIXTE, moyennant 1120 florins.

Parmi les principaux bienfaiteurs ou pensionnaires, citons : Demoiselle DE LANNOY; DESPRETS; Marie DEDECKER; François IMBERT, seigneur de Warengien; François DELEFOSSE; Josse Damase FOUCQUIER; François WELCOMME; Dominique DU BOSQUIEL; Robert LOTH, qui donna 300 florins pour entrer comme frère servant; Gérard DELAGRANGE; Arsène DELMOTTE de Mons en Baroeul; l'abbé Hubert LOTH, prêtre; Pierre et Bauduin DARDUIN; Pierre et Ignace DE VENDEVILLE; Nicolas LECOCQ; l'abbé Jean Baptiste D'HERICOURT, qui donna 6750 florins pour deux lits, destinés l'un au prêtre le plus nécessaire, l'autre à un chartrier de l'hôpital des Invalides, ou à défaut, au plus misérable de la ville; Ignace WILLEMIN; Louis CAUDRON; Simon RIGAUD; Jean MASQUELIER; Claude BENOIT; Gilles D'ENGREMONT; l'abbé François MARTIN, prêtre de Sainte Catherine; Henri AGACHE; Philippe COUROUBLE; Josse DESFRENNES; Louis Ignace LALLIER; Jean Baptiste HANOTEL; Jean DESREUMAUX; Richard DURIEZ; Matthieu LIENARD.

## LES CARMÉLITES

Ce fut le Magistrat qui attira les Carmélites à Lille. Elles y furent admises, le 10 septembre 1626, par Mgr Maximilien de Gand. Elles vinrent, dit-on, dix ou douze d'un couvent de France, furent reçues par le prévôt de Saint-Pierre, et s'établirent dans le voisinage de la porte de la Madeleine. Le couvent fut voué à sainte Térèse. Dans les registres de l'évêché de Tournai, il y a trace de bénédiction de deux cloches au Carmel de Lille le 10 août 1751, et aussi d'une cloche le 3 décembre 1772.

Cette première fondation disparut à la révolution française.

En 1817, Mme la marquise Elisabeth GUEAU DE REVERSEAUX de Paris, de concert avec M. l'abbé DESNOYERS du diocèse d'Orléans, vicaire de Saint Etienne à Lille, et avec MM. CHARVET DEFRENNE et L. DESFONTAINES, établit une communauté de Carmélites, rue Notre Dame (autrefois rue de Béthune), là où avait été jadis l'hôpital de Notre Dame de Charité.

La fondatrice avait entendu mettre son couvent sous la direction des pères Carmes de Belgique, comme les anciennes Carmélites avaient été soumises aux RR. PP. Carmes de la rue de Thionville (autrefois rue des Carmes). Mais nous n'étions plus sous la domination espagnole. Sainte Térèse, il est vrai, a mis ses filles sous la conduite des religieux de son Ordre, après les avoir réformés avec l'assistance de saint Jean de la Croix. Mais en France, dès leur arrivée, les Carmélites furent placées sous la juridiction de l'Ordinaire. Mgr BELMAS, qui avait accueilli M<sup>me</sup> DE REVERSEAUX probablement sans explication suffisante à cet égard au début, crut à propos de sauvegarder la plénitude de son pouvoir sur le Carmel de Lille. Il notifia clairement sa volonté à la vénérable fondatrice, qui, ayant un autre attrait, se retira à Warneton avec sa communauté. On était en 1834<sup>1</sup>.

Le couvent de la rue de Béthune avait subsisté dix sept ans, à la grande édification de la ville. Après la retraite de M<sup>me</sup> DE REVERSEAUX, la beauté du Carmel disparut de nouveau à Lille l'espace de vingt sept ans environ. Des démarches officieuses pour le rétablir encore avaient été tentées auprès du premier monastère de Paris, qui manquait de sujets disponibles; puis auprès d'un autre Carmel de la capitale, situé rue de Messine. (Celui-ci, aussi bien que le premier, est soumis très notoirement à l'Ordinaire.) L'affaire en était là, quand huit Carmélites de Moulins vinrent, le 14 septembre 1861, s'établir rue Princesse, avec le concours et la participation personnelle d'une religieuse du second monastère de Paris, mais de naissance Lilloise et paroissienne de la Madeleine, comme en souvenir du Carmel primitif de cette ville. Aujourd'hui cette maison s'est recrutée presque exclusivement dans le diocèse de Cambrai et de la manière la plus distinguée aux yeux des hommes, comme la plus avantageuse à la gloire de Dieu.

---

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> DE REVERSEAUX est morte au Carmel d'Ypres le 25 août 1846.

## **LES CARMES DECHAUSSES AUJOURD'HUI MAISON-MERE DE L'ENFANT-JESUS**

Le couvent de ces religieux, établi à Lille en 1623 à la demande de l'archiduc Albert, a été démoli et remplacé par la maison-mère des Filles de l'Enfant-Jésus, rue de Thionville, jadis des Carmes. La congrégation enseignante et hospitalière fondée par la sœur Natalie DOIGIES est très populaire et très estimée à Lille comme partout où elle a l'occasion de se dévouer. Les filles de l'Enfant-Jésus qui ont à cœur, selon la parole de la fondatrice, de *ressembler à leur Père*, ne reculent devant aucune œuvre de miséricorde. Elles acceptent de porter remède à tous les maux de la pauvre humanité. Elles vivent très séparées du monde, dans un grand esprit de mortification et d'obéissance.

Elles ont conservé et décoré avec un goût exquis la belle église des religieux qu'elles remplacent. Indépendamment du pensionnat de jeunes filles qu'elles dirigent dans une aile de la maison-mère, elles desservent, en la paroisse de la Madeleine, l'hospice général et le quartier des femmes de la maison d'arrêt; sans parler de la surveillance d'un atelier de bobinage, d'un orphelinat de petites enfants très pauvres, du logement de servantes sans place et de trente cinq pensionnaires ouvrières, enfin de la Réunion<sup>1</sup> de persévérance de la paroisse de la Madeleine, œuvres précieuses devant Dieu, auxquelles elles président dans l'ancienne filature de la rue du Metz, berceau de la Congrégation. La chapelle installée par la révérende mère fondatrice y a été conservée.



---

<sup>1</sup> Cette Réunion, la plus ancienne à Lille des Réunions paroissiales du même genre, a été fondée sous la restauration par M<sup>me</sup> BEYLOT née OLIVIER, à l'instar des associations de ce genre qui florissaient à Bordeaux. Cette généreuse Lilloise a commencé modestement l'œuvre avec le concours de mesdames MOILLET-CUVÉLIER, A. DAMBRICOURT et BERNARD-SERRET, aidées de Melle Marie Ange THERY et des demoiselles Adèle et Emilie KOLB, qui firent ensuite profession dans la congrégation des Dames du Sacré Cœur.

## **LES SŒURS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES OU DE LA PRÉSENTATION**

Cette communauté était sœur puînée d'une famille religieuse du même titre, fondée en 1672, rue de Glatigny, à Armentières, par une demoiselle Catherine DEZ, très riche, qui voulut, en donnant à ses filles les constitutions de la Visitation Sainte Marie, leur communiquer l'esprit de saint François de Sales. La fondatrice vivait encore en 1725. Elle a été enterrée du côté de l'Évangile dans le sanctuaire qu'elle avait fait bâtir à Armentières. Ces religieuses étaient vêtues de noir, et portaient sur la poitrine une croix d'argent.

A Lille elles avaient leur couvent rue des Carmes ou de Thionville. Il est devenu l'hôtel de la gendarmerie. La rue Saint François, qui fait face au perron, rappellerait-elle par son nom l'ancienne destination du lieu ? Ou bien ce nom provient-il des Pénitentes capucines du voisinage de l'ordre de Saint François d'Assise ?

Les sœurs de Saint François de Sales de Lille soignaient chez elles douze femmes âgées et tenaient une école gratuite.

---

## SÉMINAIRE DEVENU L'HOPITAL DU SAINTESPRIT

En 1679, Mgr DE CHOISEUL fit bâtir un séminaire à Lille près l'église de la Madeleine<sup>1</sup>. Comme le prélat y présidait les conférences ecclésiastiques, et que pour cela il devait souvent se déplacer, il obtint de Louis XIV, en 1687, la permission de céder le corps de logis aux religieuses du Saint Esprit, et d'ériger un séminaire en la paroisse de Saint Brice, à Tournay.

Ces religieuses du Saint Esprit, de l'ordre de Saint Augustin, qui depuis 1650 étaient fixées rue de l'Abbiëtte, cédèrent leur maison aux Bons-Fils pour faire l'acquisition des bâtiments du séminaire, qui fut converti en hôpital.

Cet hôpital, dit vulgairement VIONVAL<sup>2</sup>, recevait, outre les malades, un certain nombre de dames pensionnaires.

Mgr François DE GAND A VILLAIN y avait érigé, le 18 décembre 1666, une confrérie du Saint Esprit. Nous citerons quelques articles du règlement de cette association: *«Toutes personnes de bonne vie pourront être admises dans cette confrérie; même il sera fort louable d'y faire enregistrer les enfans qui, ayant reçu le Saint Esprit par les sacremens de Baptême et de Confirmation, auront reçu aussi le très saint Sacrement de l'autel.*

*2° La fin de cette confrérie sera le salut de nos âmes, chassant d'icelles l'esprit pernicieux du vice et de la liberté criminelle, pour y introduire l'esprit de la crainte de Dieu avec les dons du Saint Esprit qui nous apportent la liberté des enfans de Dieu.*

*3° Le soin principal de tous ceux et celles de cette confrérie sera de bannir de leur cœur toutes sortes de péchés, mais principalement ceux qu'on appelle péchés contre le Saint Esprit, qui sont : 1° désespoir de son salut; 2° présomption d'être sauvé sans bonnes œuvres; 3° impugner (combattre) la vérité connue; 4° envie des biens spirituels d'autrui; 5° obstination dans le péché; 6° vouloir mourir sans pénitence...*

*Un chacun aura ces règles et les lira ou les fera lire chaque mois, afin de se souvenir de son devoir, et tâchera d'exciter une sainte résolution de mieux servir Dieu, et d'éviter les occasions d'offenser et de perdre le Saint Esprit avec les dons de Sapience, Entendement, Conseil, Force, Science, Piété et la Crainte de Dieu, etc.*

*Il faut noter : bien que l'observance de ces statuts soit grandement méritoire devant Dieu, ils n'obligent néanmoins sous peine d'aucun péché; mais ceux qui les garderont seront libéralement récompensés de notre bon Dieu en ce monde et dans l'autre, etc.»*

L'hôpital du Saint Esprit n'a pas été vendu. C'est sur son terrain qu'on a construit la Manufacture des tabacs.

---

<sup>1</sup> Ce séminaire était tout à fait distinct du séminaire Irlandais fondé vers 1618 par M. Jean MOREL dans la rue de la Vignette, appelée jadis rue des Hibernois.

Il y avait aussi, rue d'Angleterre, une espèce de séminaire connu sous le nom d'Hôtel de Tournai. (M. LE GLAY, *Mémoire sur les archives du chapitre Saint-Pierre*. 1856.)

<sup>2</sup> Dès l'année 1650, Jérôme SEGOND, Sr de Vionval, avait légué cent mille florins pour l'érection d'un hôpital en l'honneur du Saint Esprit. Cette fondation fut autorisée en 1664 et augmentée par sa sœur Françoise.

## HOPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ DE LILLE

Louis XIV, en 1700, avait prescrit l'érection de divers établissements, dans lesquels seraient recueillis les malheureux sans ressources qui parcouraient les villes et les campagnes par suite des fléaux qui avaient désolé la France.

L'intendant de Flandre s'était aussitôt mis à l'œuvre, de concert avec le Magistrat de Lille, et le 5 octobre de la même année, le corps municipal rendait une ordonnance qui faisait enfermer dans le quartier d'Anjou (au coin de la rue d'Anjou et de l'Esplanade), les invalides hors d'état de pourvoir à leur subsistance.

Cette fondation reçut le nom d'Hôpital des invalides. Mais pendant le siège de 1708, l'hôpital redevint caserne pour un temps, et les indigents furent, par la force des choses, relégués dans des réduits étroits et malsains.

Plus tard, Louis XV, s'inspirant de la pensée de son auguste aïeul, fonda l'hôpital général, situé sur le quai de la Basse-Deûle. Les lettres patentes, contresignées par D'AGUESSEAU, ont été données à Versailles au mois de juin 1738, et enregistrées au parlement de Flandre le 8 octobre 1738. Elles commencent ainsi :

*«LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE» FRANCE ET DE NAVARRE, A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT. Les magistrats de notre ville de Lille Nous ont très humblement représenté que dans l'obligation de faire subsister plusieurs espèces de pauvres, dont ils se trouvent chargés, tels que les invalides, les enfans abandonnés, les insensés et les mendiants, il a fallu les disperser en différens endroits; que les invalides habitent un hôpital dont les bâtimens sont en très mauvais état; que les enfans abandonnés ont été placés depuis quelque tems dans une maison destinée à mettre des pestiférés, lieu malsain et qui, par sa situation hors de la ville, est exposé, en cas de guerre, aux insultes des ennemis; que les religieuses de la Magdelaine ont la garde des femmes insensées, et que les supplians leur en payent la nourriture et l'entretien; qu'on a renfermé les insensés dans des maisons particulières, dont les supplians ont confié la garde à des personnes gagées; et qu'à l'égard des mendiants, on n'a pour les renfermer qu'un moulin, qui peut à peine en contenir vingt-cinq; que les frais immenses et les inconvéniens que cette disposition occasionne ont fait naître aux supplians le dessein de rassembler dans un même hôpital tous les pauvres qui sont à leur charge; qu'un pareil établissement leur a paru d'autant plus avantageux, qu'en produisant une oeconomie considérable dans l'administration des deniers affectés à la subsistance des pauvres et facilitant le moyen d'employer ces pauvres à des manufactures, etc., etc.*

*Nous avons, par ces présentes, signées de notre main, dit, statué et ordonné, etc. :*

### I

*Autorisons les magistrats de notre ville de Lille à faire construire, dans les tems et de la manière qu'ils jugeront à propos, un hôpital, et voulons qu'il soit nommé l'Hôpital général de la Charité de Lille, et que l'inscription en soit mise sur le portail avec l'écusson de nos armes.*

### II

*Voulons que les pauvres invalides, les enfans abandonnés, les insensés et généralement tous les pauvres de l'un et de l'autre sexe qui sont à la charge des magistrats, comme aussi les mendiants qui se trouveront dans notre dite ville de Lille et sa dépendance, soient recueillis dans ledit Hôpital général, et qu'ils y soient employés à des ouvrages proportionnés à leurs talens et à leurs forces.*

### III

*Entendons être le protecteur et le conservateur de cet Hôpital général, etc.*

#### IV

*Voulons qu'il soit régi par un conseil ou bureau, composé de douze administrateurs perpétuels; savoir : de deux membres du Magistrat, de trois négocians, de trois du nombre de ceux qui sont ministres généraux de la bourse commune des pauvres, d'un avocat, et de trois personnes indistinctement choisies parmi les bourgeois, etc.»*

Le 20 janvier 1739, le Magistrat nomma les douze administrateurs, qui prêtèrent serment le 26, et se réunirent pour la première fois le 30 dudit mois.

La première pierre de l'établissement fut posée le 20 août 1739. Le 25 septembre 1743, on bénit la chapelle et le cimetière; et le 10 octobre suivant, les malades du quartier d'Anjou peuplèrent le premier corps du bâtiment. Sept cents orphelins y entrèrent en 1744. L'établissement fut dirigé par des personnes séculières jusqu'en 1818. En cette année, au mois d'octobre, les Filles de la Charité les remplacèrent; mais elles ne restèrent qu'environ seize ans, croyant devoir se retirer devant des exigences incompatibles avec leurs usages, amenées à la suite de la révolution de Juillet. En juillet 1835, elles furent remplacées par les Filles de l'Enfant Jésus. La chapelle, ayant été incendiée, fut restaurée richement aux frais de M. Ernest LE MESRE DU BRUISLE, dont la famille s'est toujours signalée par un dévouement éclairé aux intérêts de la ville et spécialement par un large concours aux œuvres de charité.

Longtemps l'hospice offrit, à l'aide d'un tour, qui ouvrait sur le rempart, une entrée discrètement ménagée, des berceaux et des soins maternels aux enfants trouvés. Cette invention de la foi avait été hautement recommandée par l'exemple de saint Vincent de Paul : c'est assez dire que la cause est jugée sans appel. Que peut alléguer la philanthropie à l'encontre d'une pareille autorité? Comment d'ailleurs la philanthropie serait-elle recevable en ce cas, où il s'agit de procurer par le baptême le salut éternel aux petites créatures délaissées par leur mère, et de prévenir les infanticides? Les croyants seuls se proposent de semblables buts; or la philanthropie ne croit pas.

---



## **LES DAMES DE L'ABBIETTE DITE PRIMITIVEMENT L'ABBAYETTE**

Ces religieuses dominicaines, dont le monastère, situé rue de l'Abbiette (aujourd'hui de Tournai), a eu grande réputation, ont commencé par résider sur les bords de la Deûle, près la porte Saint-Pierre, à peu près à l'emplacement de la halle. Abbiette est un diminutif d'Abbaye. C'est qu'en effet, le couvent de ces dames était moins vaste que celui de Marquette (ordre de Cîteaux), où firent profession des filles de grandes maisons, alliées même à la maison de France. Cette célèbre abbaye avait, aussi bien que l'Abbiette, été fondée par Jeanne, comtesse de Flandre, qui finit par prendre le voile à Marquette et y fut inhumée.

---

## LES PÉNITENTES

Les Pénitentes capucines du tiers ordre de Saint-François d'Assise à Saint Omer reçurent, le 9 octobre 1623, l'autorisation de fonder à Lille un monastère. Elles furent d'abord reçues à l'abbaye de Marquette. Elles firent leur entrée à Lille le 29 mai 1627, sous la protection de Mgr l'évêque de Tournai, qui les reçut en personne, officia pontificalement en leur église à cette occasion, et les confia à la bienveillance du prévôt de Saint-Pierre, Ingelbert des Bois, depuis évêque de Namur, qui fut leur supérieur et leur fit toute espèce de bien. Elles avaient été recommandées par une lettre de Mgr l'évêque de Saint Omer. Elles observaient la clôture. Leur couvent à Lille était situé entre la rue connue encore sous le nom de rue des Pénitentes et la rue de Thionville.

Onze mois après l'arrivée de ces religieuses à Lille, l'évêque de Tournai, Maximilien VILLAIN DE GAND, accompagné du comte D'ISENGHIEN, gouverneur de la ville, avait mis la première pierre du couvent avec le concours de la comtesse, de MM. du Magistrat et de plusieurs riches négociants, chacun posant une pierre, en signe de bienveillance.

Les Pénitentes de Saint-Omer, qui fondèrent la maison de Lille, provenaient du couvent de Bourbourg, qui existe encore.



## LES CÉLESTINES

Les *Célestines* ou *Annonciades célestes*, fondées vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par une illustre veuve de Gênes, Marie Victoire FORNARO, portaient au-dessus d'un habit blanc un manteau bleu de ciel, qui les a fait appeler Célestines. Elles suivaient la règle de Saint-François d'Assise. Elles furent admises à Lille le 16 avril 1628, sous l'épiscopat de Mgr Maximilien DE GAND, qui avait autorisé la prieure de la maison de Tournai à prendre avec elle trois sœurs pour fonder le nouveau couvent. Le même prélat posa, en 1642, la première pierre de leur église, qu'il consacra le 26 juillet 1644. Leur maison était située rue des Célestines<sup>1</sup>. Ces religieuses vivaient dans la plus grande pauvreté et entière séparation du monde.

---

---

<sup>1</sup> A droite en entrant par la rue de la Madeleine (au jourd'hui de Gand).

## HOPITAL SAINT-JACQUES

Par lettres d'Echevins du 8 janvier 1431, la ville avait donné un terrain, près de la rue de Courtrai, (qui, on l'a vu plus haut, comprenait alors la Place aux Bleuets,) et la duchesse de Bourgogne, épouse de Philippe le Bon, contribuant à la bonne œuvre, on avait érigé en ce lieu un hôpital, pour y «*loger et héberger pauvres gens pèlerins*» allant à Saint Jacques en Galice, ou «*en revenant, ou à d'autres pèlerinages*» quelconques». La donation de la duchesse avait un double but : favoriser les pèlerinages et assister les femmes en couches.

Le Pape Eugène IV donna une Bulle, pour accorder des Indulgences à ceux qui aideraient à l'achèvement de l'hôpital commencé.

Quand les pèlerins firent défaut, on se contenta de traiter à Saint Jacques les femmes en couches.

On vénérât, dans la chapelle de l'établissement, une image de Notre Dame, dite de la bénédiction. La sainte Vierge était représentée portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et bénissant les fidèles, un ostensor dans la main droite.

---

## HOPITAL NOTRE-DAME DIT COMTESSE

Cet hôpital, appelé aujourd'hui *hospice Comtesse*, du titre de son illustre fondatrice, Jeanne de Constantinople, a été établi à dessein près de Saint-Pierre, sur la partie du palais<sup>1</sup> de la princesse, baignée par la Deûle. Elle l'a placé sous l'invocation de la Vierge Marie, d'où son nom primitif hôpital Notre-Dame.

Il était ouvert à un grand nombre de malades soignés par des religieuses de l'ordre de Saint Augustin, et servis en vaisselle plate. C'est seulement en l'année 1786 que le personnel de l'hôpital Notre-Dame a été réuni à celui de l'hôpital Saint Sauveur, également dû à la charitable libéralité de la même comtesse de Flandre.

L'hôpital Comtesse fut d'un grand secours aux soldats français et anglais, blessés à la bataille de Fontenoy.

Rien de plus édifiant que l'acte de fondation.

*«Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, à ceux qui ces présentes verront, salut. Puisque, au jour du jugement, Notre Seigneur dira à ceux qui auront abondé en œuvres de charité : j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez donné l'hospitalité; j'étais malade et vous m'avez visité; venez donc les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde, j'ai désiré d'un grand désir d'avoir part à cette bénédiction; et» pour soulager les pauvres, j'ai voulu fonder à Lille, tout près de ma résidence, un hôpital en l'honneur de la glorieuse Vierge. Et tout d'abord pour le salut de mon âme et des âmes de mes ancêtres et de mes successeurs, et spécialement pour l'âme de mon très cher et très illustre époux Fernand, de noble mémoire, comte de Flandre et de Hainaut, je donne en perpétuelle aumône ce qui suit :*

*Savoir, tout le terrain adjacent à ma résidence et qui s'étend au midi le long de ladite résidence et de la chapelle Notre-Dame jusqu'à la rivière, et aussi le pavillon que j'ai bâti sur ce même terrain, avec le fonds, les murs et toutes les dépendances dudit pavillon. Je veux qu'après ma mort, on ne puisse pratiquer dans ledit pavillon ni porte ni fenêtre ayant vue sur le terrain indiqué pour recevoir l'hôpital dont il s'agit. J'affecte à l'œuvre de l'hôpital un manse entier provenant de Hugues DE LA PORTE, avec ses terres et dépendances, que j'ai achetées de mes deniers. Je donne aussi... Je donne encore un revenu de deux cents livres pour les nécessités particulières de l'hôpital et un revenu de quarante livres pour les chapelles, et si je veux rentrer de mon vivant en jouissance du revenu de ces deux cent quarante livres, je le pourrai moyennant un échange avantageux à l'hôpital, et approuvé par le révérend père seigneur évêque de Tournai et le doyen de Saint-Pierre de Lille. Je confère aussi à l'hôpital quinze bonniers... Et attendu que j'ai fondé ledit hôpital pour l'assistance des malades et des pauvres et pour la réception des pèlerins et voyageurs, j'entends et ordonne qu'on n'y reçoive de personnes vaillantes qu'aussi peu qu'il en faut pour le service : Quant à ceux qui auront le gouvernement de l'hôpital, je veux qu'ils donnent des lits au plus grand nombre possible de pauvres malades, et qu'ils s'appliquent à pourvoir charitablement à toutes leurs nécessités. Car ils doivent se souvenir que plus ils recevront de pauvres malades pour l'amour de Dieu, plus ils verront leurs biens temporels s'accroître et multiplier. En foi de quoi j'ai fait écrire et sceller de mon sceau les présentes lettres que ma très chère sœur Marguerite de Dampierre a approuvées dans tout leur contenu et auxquelles elle a mis également son sceau.*

*Fait l'an du Seigneur 1236, au mois de février.»*

Jeanne survécut huit ans à cette fondation. Elle ne mourut que le 5 décembre 1244.

---

<sup>1</sup> On l'appelait Palais de la Salle, et ce palais avait sa chapelle propre.

Lille pourra bien un jour lui ériger une statue. L'image de notre bienfaitrice insigne nous paraîtrait moins froide que l'image allégorique de la cité dans la cité même; monument incompris du peuple, qui, méconnaissant la figure de sa ville, s'imagine que la colonne du siège de 92, sur la place d'armes, porte une déesse.

Se figure-t-on qu'en dehors d'une époque troublée, on ait quelquefois songé à supprimer l'hospice de la comtesse Jeanne, sous prétexte de mieux ? Comme si le mieux n'avait pour base ce qui est droit, juste et bien, et que le bien fût compatible avec un excès de pouvoir et une manière de faire ne pouvant manquer de détourner à l'avenir les familles riches de toute fondation charitable.

L'idée de transférer l'hospice Comtesse dans Wazemmes venait-elle de ce que cette fondation avait été faite, avec intention, tout proche de la collégiale Saint Pierre, et que, la révolution ayant renversé la basilique, on pouvait bien déplacer l'hôpital? Mais la Providence tenait en réserve la réponse, en relevant de ses ruines l'église Saint-Pierre, dite aussi désormais Notre-Dame de la Treille, et faisant que l'auguste sanctuaire, qui abrite l'image de la patronne de Lille, se trouve encore tout auprès de Comtesse.

Pour assurer désormais la conservation de l'œuvre de Jeanne de Constantinople et associer bon nombre d'habitants de Lille à la protection de son hospice, une personne bien inspirée a fait exposer et publier le tableau des bienfaiteurs insignes de la maison<sup>1</sup>.

Ce sont : d'abord la Comtesse elle même, en 1236, 1237, 1238, 1239 et 1243, année qui précéda celle de sa mort; E. DE RUELIN, en 1592; M. DU MORTIER, en 1604; F. DE HERLIN, même année; Jeanne DE BAVIERE, en 1612; Jeanne LE MESRE, en 1619; Matthias LE THIERRY, en 1620; Le Magistrat de la ville, en 1624; M. DUHOT, même année; Adrien DESQUIENS, même année; A. DAUWERCHIN, en 1632; Jeanne et Jacqueline CARDON, même année; J. DU BOSQUIEL, en 1633; A. LE VASSEUR, en 1638; P. DESBUISSONS CASTELLAIN, même année; C. LESPILLET, même année; IMBERT DE LA BASEQUE, en 1639; A. LAIGNEL, en 1642; Jean ROUVROY, en 1644; P. COPPENS, même année; J. ROBERT, en 1646; M. DELEDEUSLE, en 1648; J. DE REBREVETTES, même année; J. HERRENG, en 1649; H. JACOBS, en 1677; C. PIQUET, même année; A. BRAEM, en 1681; B. PERSAN, même année; L. DE CROIX, en 1683; Jean DE FLANDRES, même année; F. IMBERT, en 1694; Philippe et Barbe SALLEMBIER, même année; J. D. FOUQUIER, C. TRANS, en 1696 et 1697; M. POLLET, le Père CARLIER, en 1696 et 1697; N. VAN THIENNEM, en 1697; C. DESPATURES, en 1699; D. J. DU BOSQUIEL, en 1707; D. DOMMESSANT, en 1708; J. HERRENG, en 1714; Bave, en 1720; DU BOSQUIEL DE GUSINAM, même année; C. J. DE LE RUYELLES, en 1722; C. ROUVILLES, en 1728; ENGELGRAVE, en 1729; J. VILLEMMAIN, en 1730; A. MIROUL, en 1732; REGNIER, même année; N. JACOBS, en 1736; A. DELIOT, en 1740; J. IMBERT, en 1767; Jean Baptiste WACRENIER DESMARESCAUX, en 1780; Jean Baptiste VANACKERE, en 1848; Sophie VANACKERE, femme BERNOS, en 1848; J. TAVERNE de Burgault, en 1853; Barthélemy DELESPAUL, en 1855; Marie Anne BERNOS, V<sup>ve</sup> DUPUY, en 1858; Louis DE FONTAINE, en 1858; Louis BRAME, en 1864; le comte Edgar DELIOT de la Croix, en 1864; Alexandre BERNOS, en 1867; Armande Ctesse DELIOT de la Croix, en 1867; Amédée Léon LALLIER, en 1867; Emilie Jeanne Ctesse d'HESPEL DE FLENCQUES, en 1870.

---

<sup>1</sup> On sait que les Vieux-Hommes et les Bleuets sont aujourd'hui confiés à la charité des Sœurs de Saint Vincent de Paul.

## **CHAPELLE DE NOTRE-DAME D'ASSISTANCE**

Dans les dépendances de l'hospice Comtesse, du côté du quai, il y avait une chapelle dite de Notre-Dame d'Assistance. Cette chapelle demeurait ouverte toute la journée; elle attirait particulièrement les ouvriers du rivage, et, les jours de marché, les faubouriens. La sainte Réserve n'y était pas; mais on y vénérât une image célèbre de Notre-Dame d'Assistance, qui a échappé à la révolution et qui est honorée aujourd'hui dans la chapelle du Bon Pasteur de Lille. Cette image avait donné son nom au pont qui était le prolongement de la rue Comtesse, et dont la suppression se fait péniblement sentir. L'ancienne chapelle de Notre Dame d'Assistance est en location depuis longtemps pour un prix modique; elle sert, hélas de magasin de charbons! Il serait sûrement plus conforme aux intentions de notre bonne Comtesse Jeanne de rendre à sa destination ce petit sanctuaire, dont heureusement on a respecté la voûte et conservé la forme primitive.

L'an 1641, Mgr Maximilien DE GAND, évêque de Tournai, avait autorisé pour cette chapelle le privilège d'une petite cloche, et en 1648, Sa Grandeur y avait consacré l'autel.

---

## SAINT-PIERRE D'APRÈS UN REGISTRE DE L'ÉVÊCHÉ DE TOURNAI

Le terrain non vendu de l'insigne église Saint-Pierre étant aujourd'hui enclavé dans la paroisse de la Madeleine, nous donnerons sur la collégiale des documents que nous avons puisés à diverses sources, et qui n'ont paru dans aucune des deux brochures : *Ce qu'était Saint-Pierre de Lille, d'après un manuscrit inédit*, et, *Quelques Pièces concernant Saint-Pierre de Lille*.

Bauduin V, dit de Lille ou le Pieux, fondateur de Saint-Pierre, à son lit de mort, dit à son fils : «*Craignez Dieu, aimez la France.*»

Le Chapitre de Saint-Pierre devait être composé de deux évêques, huit prêtres, dix diacres, dix sous-diacres, dix acolytes.

Adèle, femme de Bauduin V, fille de Robert, roi de France, fonda l'abbaye de Messines, près Lille, pour trente filles nobles, prit le voile à Rome, et mourut à Messines, 1079.

Saint Edouard, roi d'Angleterre, dit le Confesseur, laissa son royaume à Guillaume, duc de Normandie, qui épousa Mathilde, fille de Bauduin de Lille, fondateur de Saint-Pierre.

Le Chapitre de Saint-Pierre employait libéralement ses revenus pour favoriser l'établissement de communautés religieuses, l'érection d'églises et de chapelles, pour doter des hôpitaux, etc.

- 27 juillet 1600. Monseigneur accorde à M. Vincent ZEELANDRE, prévôt de Saint-Pierre, de dire ou de faire dire la messe chez lui, dans un oratoire privé, les droits paroissiaux étant saufs.
- 22 août 1621. Monseigneur reconnaît comme relique authentique une partie d'ossement de saint Calixte, détachée d'un bras de ce saint, honoré dans la cathédrale de Reims. Cette précieuse relique était un don du suffragant de Reims à MM. les doyen et chanoines de Saint-Pierre de Lille.
- 17 avril 1624. Monseigneur a consacré trois autels dans l'église Saint Pierre : l'autel de la Sainte-Croix, celui de Saint Nicaise, et un autel placé sous le doxal, dédié sous l'invocation de la sainte Vierge. Le prélat accorda quarante jours d'indulgence.
- 9 septembre 1625. Mgr l'évêque de Tournai enjoint à tous les choristes et prêtres attachés aux églises paroissiales de Lille, âgés de moins de quarante-cinq ans et non gradués en théologie, de suivre assidûment les cours de théologie de la collégiale Saint-Pierre.
- 23 novembre 1625. Mgr l'évêque de Tournai, le dernier dimanche après la Pentecôte, reçut solennellement, dans la collégiale, la sérénissime infante Isabelle Claire Eugénie, épouse de l'archiduc Albert. Le prélat était assisté du révérendissime abbé de Loos, faisant fonctions de diacre; du doyen du chapitre, qui faisait sous diacre, M. le prévôt étant à *mitrâ*, tous les chanoines et tous les autres membres du clergé faisant cortège. Monseigneur présenta l'eau bénite à l'infante, qui, aussitôt après, se mit à genoux pour vénérer la relique de la sainte croix. Puis, après le *Te Deum* et le chant des litanies de la sainte Vierge, il célébra pontificalement.
- 2 juin 1634. Monseigneur, vu les lettres de MM. du Chapitre de Saint Pierre attestant la grande dévotion du peuple de Lille pour Notre-Dame de la Treille, permet que, le 4 juin, fête de la Pentecôte, il soit fait après-midi, à l'issue des vêpres, une procession solennelle, dans laquelle on portera la sainte image de la Patronne de Lille; le prélat accorde en outre quarante jours d'indulgence à ceux qui assisteront à la procession, ou qui, pendant l'octave de la Pentecôte de la présente année, visiteront avec dévotion la chapelle de Notre-Dame de la Treille et y prieront avec piété pour l'exaltation de la sainte Eglise : le tout à la demande pressante de MM. les chanoines de Saint-Pierre.
- Le 12 juin 1634, Mgr Maximilien DE GAND consacra un autel dans Saint Pierre.
- 16 juin 1634. Monseigneur a commis M. le baron DE RASSENGHIEN, prévôt de Saint-Pierre, M. DE SION, doyen du Chapitre, MM. MASSIN et Bertrand VERMAN, chanoines de Tournai, pour, s'étant adjoint le doyen de chrétienté de Lille, informer juridiquement sur un fait réputé miraculeux.



Il s'agissait d'une personne possédée depuis longtemps de l'esprit malin, qui aurait été délivrée par l'intercession de Notre Dame de la Treille.

- 1642, 5 août. L'évêque de Tournai permit au doyen de Saint-Pierre d'avoir une chapelle domestique dans son habitation.

- 1648. Erection de la confrérie de Saint Jean l'Evangeliste dans la chapelle de Saint Michel<sup>1</sup>, au cimetière de Saint-Pierre. Notre-Dame des Affligés, antique statue honorée dans la chapelle de Saint Michel de la collégiale. Elle se trouvait, avant 1563, dans la chapelle du Palais, bâtie par Thierry d'Alsace.

- 18 octobre 1665. Erection de la confrérie de Saint Charles Borromée dans la collégiale.

- 14 juillet 1676. Difficulté relative à deux boursiers du Chapitre de Lille au séminaire épiscopal de Douai, résultant de l'insuffisance de leur pension, vu la cherté des vivres.

- 15 octobre 1698. Permission donnée à l'écolâtre de Saint-Pierre de visiter les écoles de la ville de Lille.

- 12 décembre 1753. Lettres du parlement de Douai relatives aux provisions apostoliques du prévôt de Saint-Pierre de Lille.

- 13 avril 1756. Permission de dire la messe dans la chapelle du collège Saint Pierre, même les jours de dimanche, les quatre grandes fêtes exceptées, à la demande du doyen et du Chapitre.

- 28 décembre 1773. Vu la solennité de la Procession de Lille, elle continue à se faire le matin, malgré des désirs contraires.

Parmi les prévôts de la collégiale, on distingue Amaury DE CLERMONT. Son père avait été l'un des régents du royaume pendant le voyage de saint Louis en Afrique; Robert DE COURTENAY, qui, avec ses frères, vendit le palais des Thermes, reste d'antiquités romaines à Paris; Jean DE MONTREUIL, qui vivait dans l'intimité de l'illustre chancelier GERSON. Il est auteur d'un traité établissant que les rois d'Angleterre n'ont jamais pu faire valoir de prétentions légitimes sur la couronne de France.

On cite aussi M. DE VALORY DE LA POMMERAYE, qui fut aumônier de Mme la comtesse d'Artois.

Entre autres doyens du Chapitre de Saint-Pierre, nous nommerons Jean DE LA GRANGE, Hugues DE LANNOY, Eustache DE TENREMONDE, Pierre POLLET, Martin DE FLANDRE, Edmond BUTLER.

M. Robert IMBERT DE LA PHALEQUE était chantre et chanoine de Saint Pierre. M. son père avait fondé, pour chaque semaine, une messe de Notre Dame des Sept Douleurs à célébrer à l'autel de Notre-Dame de la Treille, avec distribution à sept pauvres.

M. Robert GILLESON de la Bassée était écolâtre. La cour Gilleson, près le nouveau Saint-Pierre de Lille (la basilique de Notre-Dame de la Treille) rappelle une propriété de ce chanoine.

L'évêque de Tournai avait ordinairement à Lille un vicaire général appartenant au Chapitre de Saint Pierre. Ce Chapitre a été une pépinière d'évêques. On compte, en effet, vingt trois de ses membres élevés à l'épiscopat.

Citons, entre autres, Louis DE BOURBON, qui fut évêque de Liège; François DE MELUN, évêque d'Arras; Cornille DE BERGHES, évêque de Liège; Gilbert D'OIGNIES<sup>2</sup>, évêque de Tournai; Engelbert DUBOIS, évêque de Namur<sup>3</sup>; François VILLAIN DE GAND, évêque de Tournai; A. D'HERVILLY, évêque de Boulogne<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> La nouvelle église de Saint Michel, qui s'achève dans le territoire de Wazemmes, est destinée à remplacer cette chapelle.

<sup>2</sup> Il était de la famille de la bienheureuse Marie d'Oignies... Le 24 août 1566, il vit piller et dévaster les églises de Tournai. C'est en ce temps là que furent abandonnés le missel et le bréviaire de Tournai.

<sup>3</sup> Il fut sacré à Namur par Mgr VANDERBURCH, archevêque de Cambrai, son métropolitain.

<sup>4</sup> L'évêché de Boulogne sur Mer, supprimé au concordat de 1801, a été rétabli en 1817. Les décrets préparatoires à la béatification et à la canonisation du bienheureux Benoît Joseph LABRE rappellent le titre de Boulogne et ne portent pas celui d'Arras. Depuis le concordat de

---

## Lambert, chanoine et chantre de Saint-Pierre, devenu évêque d'Arras.

Nous devons une mention particulière au vénérable Lambert, parent de Godefroi DE BOUILLON, d'après le P. Martin L'HERMITE. L'illustre chanoine Lambert fut un disciple savant d'Yves DE CHARTRES, une des plus grandes lumières de son siècle.

La renommée de Lambert parvint jusqu'à Grégoire VII, qui le tint en grande estime pour sa capacité et vertu. Le pape Urbain II, ayant déclaré que «*le droit, le salut des âmes et l'honneur de l'Eglise requéraient un évêque résidant à Arras*» (qui, depuis cinq siècles, n'en avait d'autre que celui de Cambrai), le clergé appela comme conseillers dans l'élection à faire plusieurs chanoines de Lille, entre autres Lambert, et ce fut sur lui qu'à l'unanimité se portèrent les suffrages. L'heureux diocèse d'Arras écrivit à Sa Sainteté : *Un grand prophète paraît entre nous, et Dieu a visité son peuple*. Le Pape l'appela à Rome, et de ses mains, qui représentaient celles de saint Pierre, lui donna l'onction qui fait les pontifes, puis le recommanda à Robert, comte de Flandre. L'an 1094, Lambert se rendit dans son diocèse, où il fut accueilli avec enthousiasme. Il fut reçu spécialement à Douai, La Bassée et Armentières, comme un père chéri. Il ne tarda pas, selon l'ordre du Pape, de se choisir deux archidiaques, pour Arras et l'Ostrevant. Il alla les prendre dans le Chapitre de Saint-Pierre de Lille; celui d'Ostrevant s'appelait Clarembalde. Celui d'Arras était le bienheureux Jean qui, ayant renoncé à son canonicat, s'était retiré au monastère de Saint Eloi. Il devint évêque de Térouanne, et son collègue évêque de Senlis. Lambert se trouva au concile de Clermont en Auvergne, que présidait Urbain II. Il y seconda Pierre l'Ermite qui prêchait la première croisade; cette entreprise, on le sait, fut bénie et couronnée par la prise de Jérusalem, sous la conduite de Godefroi de Bouillon, parent du prélat. L'Eglise doit la conservation des actes du concile de Clermont à Lambert, dans les écrits duquel Baronius les a puisés. «*Sachant, dit le P. Martin l'Hermitte, que les religieux apportent un grand lustre à la discipline par leurs prières, instituts, austérités et sainteté de vie, Lambert les embrassa avec une bienveillance singulière.*» Dans un mémorable synode tenu en 1097, il conféra spécialement de notables privilèges aux religieux de Marchiennes et aux chanoines de Saint-Amé.

L'an 1096, une peste des plus meurtrières, dite *feu de Saint Antoine*, s'étant manifestée dans Arras et dans les contrées voisines, Lambert, versant des torrents de larmes, se répandit en prières pour obtenir l'éloignement du fléau. Il finit par être favorisé de l'apparition de la Mère de Dieu, qui, en 1105, lui présenta un cierge allumé<sup>1</sup> recommandant de donner à boire aux pestiférés de l'eau dans laquelle on aurait fait tomber en forme de croix quelques gouttes de ce cierge céleste, et d'en laver leurs plaies. L'effet répondit à la promesse, si bien que le pape Sixte IV ayant ordonné une information canonique, on constata la réalité de l'apparition et de ses heureuses suites. Une confrérie dite des Ardents fut érigée, et Clément VIII l'enrichit d'indulgences.

En 1107, Lambert donna à la ville de Lille un peu de la substance de ce cierge qui, sans diminuer<sup>2</sup>, se distillait par gouttes, comme un flambeau communique sa lumière sans rien perdre de sa flamme. Avec addition d'autre cire, on fit de ces gouttes un cierge, connu sous le nom de chandelle miraculeuse du Joyau. On le déposa d'abord dans une chapelle située vis-à-vis l'hôtel de ville d'alors, place du Marché (la bourse n'existait pas encore, ni le théâtre, et la grand'place s'étendait jusqu'aux halles). Cette chapelle, dite des Ardents, construite par les ordres de l'échevinage de Lille, devint le but d'un pèlerinage fort suivi. Quantité d'exvoto en décoraient les murailles. Une confrérie veillait à la garde du saint cierge, que le pape Clément VI appelait cierge céleste, en attachant des indulgences à la visite du sanctuaire. Les souverains Pontifes Innocent VI et Paul V ajoutèrent encore de nouvelles faveurs aux précédentes. Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, accorda, sur la demande des échevins,

---

1817, le Saint Siège n'a jamais cessé de désirer la nomination d'un évêque à Boulogne. Peut-être est-il réservé à l'intercession du bienheureux pèlerin d'Amettes de faire lever les derniers obstacles ?

<sup>1</sup> *CereVM*, c'est-à-dire cierge, avec les lettres numériques qui en latin donnent 1105.

<sup>2</sup> En 1682, le cierge n'avait encore rien perdu de son poids ni de son volume. Sanctuaire de Notre-Dame des Ardents; Arras, 1872, 2<sup>e</sup> édition, p. 37. (Avec permission des supérieurs.)

quarante jours d'indulgence à ceux qui, les fêtes et dimanches, assisteraient à l'office divin dans la chapelle du joyau et marcheraient à la procession de Notre Dame de la Treille.

Le clergé de Saint Etienne avait le privilège d'accompagner le saint cierge, quand on le portait solennellement à la collégiale, pour l'exposer à la vénération de nombreux fidèles. On le plaçait alors sur l'autel de la sainte Patronne de Lille. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on jugea que la chapelle du joyau obstruait l'hôtel de ville; et, le 30 juillet 1651, non sans avoir obtenu le consentement de l'évêque de Tournai, le Magistrat fit supprimer l'antique et vénéré sanctuaire. Le saint cierge fut alors placé dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, dans le cimetière de St Etienne. Il y fut conservé et honoré jusqu'en 1793, et avec l'approbation du Ciel, qui ne cessa, dit le P. FATOU, de répandre sur cette chapelle autant de grâces et de bénédictions que sur la première.

Lambert voulut laisser un gage perpétuel de son affection pour Lille, en donnant à ses anciens confrères les chanoines de cette ville un autel<sup>1</sup> avec droit d'élire et de présenter un chapelain. Par cette religieuse libéralité, l'évêque d'Arras établissait un nouveau lien entre sa ville épiscopale et Lille. Il mourut le 17 mai 1115. L'épithaphe rappelait que le diocèse d'Arras avait été, l'espace de cinq cents ans, laissé en commande aux évêques de Cambrai, et faisait mention de l'apparition de la sainte Vierge à son pieux serviteur.

#### **Autres notes sur le chapitre de Saint Pierre de Lille.**

- En 1323, le doyen et le Chapitre ordonnèrent que tous les clerics attachés à l'église n'y paraîtraient qu'en habit de chœur.
- Le 7 septembre 1453, le Chapitre permet à M. DE BOURBON, prévôt, d'arrester à M. Hugues DELANNOY, pour la vie, la maison prévôtale.
- En 1519, 26 avril, les marguilliers de Saint Etienne demandèrent au Chapitre la permission de faire transporter dans la chapelle paroissiale de la collégiale la châsse de saint Wolgan, le chef de saint Aubert et d'autres reliques.
- En 1520, le doyen et le Chapitre firent un règlement particulier pour les exorcismes en usage dans la chapelle de Notre-Dame de la Treille. Ce règlement, qui concernait le prêtre délégué pour cet office, avait rapport aux obligations de celui-ci et aux exhortations et déclarations à faire aux parents et amis des malheureux qu'on lui apportait.

Lorsque le souverain Pontife, à la demande de Charles Quint, substitua aux bénédictins de Saint Bavon de Gand le clergé d'une cathédrale, ce fut à Lille qu'on s'adressa pour avoir des maîtres capables de former d'une manière correcte le chœur du nouveau Chapitre aux cérémonies et au chant. Plusieurs chanoines de Saint-Pierre se rendirent donc à Gand avec des sujets de mérite de leur bas-chœur, hommes et enfants.

Il semble qu'il soit demeuré quelque chose de ces liens de confiance ancienne, tant il y a toujours de sympathie entre Gand et Lille.

- En 1586, on décida qu'il y aurait sermon tous les jours du Carême.
- En 1590, le Chapitre ordonna que chaque jour on chanterait les litanies dans le chœur, et que, le dimanche, on ferait une station dans la nef, au retour de la procession du saint Sacrement, autorisée pour le succès des armes du prince.
- En 1593, il fut décidé qu'un nouvel *Ordo* serait rédigé pour la collégiale et qu'il serait de tout point conforme au Bréviaire romain.
- En 1598, on abolit les spectacles donnés au peuple, sous le nom de mystères, à Pâques et à l'Ascension.

---

<sup>1</sup> En matière bénéficiale, on appelle autels les oblations volontaires attribuées par les fidèles aux desservants, comme on appelait églises les revenus fixes des sanctuaires.

- En 1605, le 29 juillet, on établit la procession des premiers dimanches du mois où l'on porterait le saint Sacrement, avec station dans la nef, *ad rebellium Hollandorum irnpios dissipandos, nostri vero Principis pios conatus provehendos*.
- En 1612, translation des reliques données par le Chapitre aux Jésuites. On les déposa à la porte des malades, dans la chapelle des Lépreux. Le clergé alla les chercher processionnellement.
- En 1617, 31 mars, les chanoines accordèrent aux dominicains de venir en procession à la collégiale et d'y chanter la messe à l'occasion de leur chapitre général.
- En 1622, 9 juillet, ils ordonnèrent que le clergé séculier et régulier serait convoqué pour aller processionnellement aux carmes déchaussés célébrer la canonisation de sainte Thérèse. Mgr de Tournai porta le saint Sacrement.
- Le 11 février de la même année, les doyen et Chapitre consentirent à l'union requise de la chapelle d'Esquermes au collège des Jésuites de Lille<sup>1</sup>.
- On trouve des Chartres où les chanoines de Saint-Pierre sont nommés *fratres Islenses*.
- En 1626, on éleva à l'occasion du jubilé un autel au milieu de la nef; l'insigne relique de la vraie Croix y fut exposée.
- En 1629, on décida que l'église demeurerait ouverte la nuit du jeudi saint.
- En 1632, on fit un règlement pour la confrérie de Notre-Dame de la Treille.
- En 1638, le 22 avril, M. le doyen informa le chapitre que M. Wallerand DU GARDIEN, conseiller pensionnaire, avec deux échevins, étaient venus engager le chapitre à faire une procession solennelle le dimanche suivant, pour remercier Dieu d'avoir délivré la ville de la peste. Me Jacques BELMARS ayant exhibé la lettre de collation de la cure ou vicairie de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Lille, à lui faite par noble et révérend M. François VILLAIN DE GAND, baron de Rasseghem, prévôt de l'église collégiale, MM. les RR. Vicaires généraux lui ont confié le soin des âmes des paroissiens de ladite église<sup>2</sup> : En 1660, les doyen et Chapitre accordèrent la permission de transférer processionnellement l'image de Notre-Dame de Grâce du refuge de Loos à la chapelle qui lui est dédiée au village de Loos. Le refuge était établi à Lille dans la rue toujours vulgairement dite de l'Abbaye de Loos.
- En 1671, le 4 juillet, le recteur des Jésuites fit prier le Chapitre de permettre la translation solennelle des reliques de saint François de Borgia, de l'église Saint-Pierre à leur maison.
- En 1705, permission accordée par le Chapitre de placer un tronc dans la chapelle paroissiale, pour aumônes aux pauvres Quinze-vingts.
- De 1720 à 1770, les prédicateurs des stations furent pris dans les différents ordres religieux, soit de la province, soit d'une province étrangère.
- En 1722, le doyen et le Chapitre approuvèrent un règlement rédigé par leurs députés, qui obligeait à chanter les vêpres les veilles et les jours d'apôtres, et aussi les samedis d'Avent et de Carême.

Les chanoines de Lille ont eu longtemps le Roi de France pour protecteur. (LE MIRE.)

---

**Entrée à Lille  
de Son Altesse Mgr l'évêque de Tournai,  
prince de Salin Salm,  
le 20 mai 1777.**

Son Altesse était partie de Tournai à deux heures et demie après midi; messieurs les curés de la ville de Lille étaient venus à sa rencontre jusqu'à la Maison-Celle, paroisse d'Ascq, à une lieue dudit Lille. Monseigneur mit pied à terre pour recevoir leur compliment, puis remonta dans son carrosse et continua son chemin vers Lille, où il arriva vers cinq heures et demie.

---

<sup>1</sup> C'est aujourd'hui la chapelle des Clarisses Colettines venues de Bruges.

<sup>2</sup> Voir, à la fin du volume, le texte latin de la lettre de collation du prévôt et le texte de la commission de MM. les Vicaires généraux.

Toute la garnison était sous les armes et rangée en double haie depuis la porte de la ville jusqu'à l'hôpital Comtesse. Son Altesse, étant parvenue à la barrière, et ayant aperçu nombre d'officiers de distinction et tout l'état-major qui l'y attendait pour la complimenter, descendit de voiture pour les accueillir.

Elle marcha ensuite à pied, accompagnée de ses vicaires généraux, des chanoines de l'église cathédrale et de tous les officiers qui étaient venus lui offrir leurs hommages.

A son entrée dans la ville, on tira du rempart plusieurs coups de canon. Son Altesse était suivie dans les rues d'une foule, innombrable de peuple qui témoignait sa joie et son respect pour la présence de son évêque. Monseigneur saluait avec distinction à droite et à gauche les chefs de chaque régiment, s'arrêtant même, et parlant à tous de la manière la plus affectueuse et la plus reconnaissante. M. le prince DE MONTMORENCY de Robeck, commandant de la province, lieutenant général des armées du roi, qui était resté à l'hôpital Comtesse, à cause du mauvais temps, vint à sa rencontre avec le comte DE ROUGE, maréchal de camp, commandant la division. Il complimenta Son Altesse à une distance assez éloignée dudit hôpital, où il l'accompagna ensuite. Dès qu'elle fut entrée dans la grande salle, messieurs les députés du chapitre de Saint-Pierre, les supérieurs de toutes les maisons religieuses, les chefs et les députés de la gouvernance, du Magistrat, du bailliage et de tous les autres corps de la ville vinrent la saluer, de même que tous les colonels et officiers de chaque régiment. Le Magistrat, suivant l'usage, Lui présenta les vins, consistant en vingt-cinq pots, que Son Altesse ordonna de partager entre les pères Carmes déchaussés et les pères Capucins.

Les députés dudit Chapitre lui ayant demandé le jour auquel il lui plairait de faire son entrée dans leur église collégiale, Elle le fixa au lendemain, après vêpres.

Le 21 mai, après vêpres, le Chapitre de Saint-Pierre se rendit processionnellement à l'hôpital Comtesse pour y joindre Son Altesse et la conduire à Saint-Pierre. Comme il pleuvait, Monseigneur ne prit point ses habits pontificaux, mais descendit de son appartement seulement en rochet et en camail. A l'entrée dudit hôpital, on avait préparé un prie-Dieu, sur lequel Monseigneur s'agenouilla pour baiser la sainte vraie Croix qui lui fut présentée par M. le grand chantre. Ensuite on lui offrit l'eau bénite et l'encens. Cela fait, on entonna le répons *Ecce sacerdos magnus*, que le chœur chanta en contrepoint, avançant vers l'église. L'autel était paré comme aux plus grandes solennités.

Monseigneur étant parvenu à l'entrée de la nef se revêtit de la chape. Il fit la genuflexion sur le carreau qui y était préparé. Puis, ayant adoré le saint Sacrement, il se rendit à son trône placé du côté de l'évangile. Monseigneur se tint debout pendant les versets, auxquels le chœur répondait en fauxbourdon, et aussi pendant l'oraison *Deus omnium fidelium pastor*, après laquelle on entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique. Le *Te Deum* fini, un des assistants de Monseigneur dit en chantant : *Humiliate vos ad benedictionem*; toute l'assistance se mit à genoux et reçut la bénédiction du prélat. On alla ensuite le reconduire à la sacristie, où il quitta la chape. La plupart des chanoines l'accompagnèrent jusqu'au delà du grand portail, où il monta en carrosse pour retourner à l'hôpital Comtesse.

## **HOTEL DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI**

A côté de l'ancienne maison du prévôt du Chapitre, dans l'ancien cloître de Saint-Pierre, aujourd'hui place du Concert, est l'hôtel affecté à la résidence, à Lille, des archevêques de Cambrai. Dans cet hôtel, se trouve une chapelle où est offert de temps en temps le saint sacrifice de la messe. Dans les dépendances de l'hôtel sont élevés, par les Frères des Ecoles chrétiennes, bon nombre d'enfants divisés en trois classes. Cette œuvre, établie sur l'ancien terrain de la collégiale, et pour ainsi dire sous le toit qui abrite souvent le premier Pasteur, rappelle les écoles qui, à une époque ancienne de luttes violentes, trouvaient accueil dans les abbayes et les évêchés.

---

## QUELQUES SÉPULTURES DANS LA COLLÉGIALE

Parmi les sépultures de Saint-Pierre, il faut citer celle de Jean SIX, de Lille, qui avait professé avec succès la théologie à Louvain. Il avait été ensuite curé de Saint Etienne, puis vicaire général et évêque de Saint Omer. Il mourut en octobre 1586, dans sa ville natale; il se rendait au concile provincial de Mons. Son neveu, Jacques WILLANT, chanoine de Saint-Pierre, le fit inhumer dans la collégiale de Lille, se contentant de donner son cœur à la cathédrale de Saint Omer.

Nous citerons d'autres sépultures qui rappellent des noms connus et estimés : Judoc VANDENBERGHE, doyen de Saint Pierre; Nicolas DE LE LIS, Jean POLLET, Jean POULIE, Jean et Pierre DU CASTILLON, Arnoult COPPIN, Pierre DE TENREMONDE, Hugues DESTAILLEURS, Jean Baptiste GODEFROOT (sic), chanoines de Saint-Pierre; George BOUTRY, Simon DUGARDIN, Jean DU BRULLE, Pierre CRESSON, Pasquier VERDIERE, chapelains de Saint-Pierre; Marguerite PETIPAS, épouse de Noël BRIDOUL; Hugues DE LANNOY et Marguerite DE MOLEMBAIS, son épouse.

---

## MAISON D'ARRÊT

La prison civile de l'arrondissement de Lille a été bâtie sur l'emplacement du cimetière de la paroisse de Saint Pierre. En creusant les fondations, on a mis à découvert un grand nombre d'ossements humains, qui ont été religieusement portés au cimetière de l'Est. La chapelle qui domine l'édifice du palais de justice et que l'on voit surmontée d'une croix, a été dédiée sous l'invocation de Saint-Pierre ès Liens, en mémoire de la collégiale Saint-Pierre.

---



## **RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ MATERNELLE**

En face de la porte principale de la salle du concert, bâtie sur l'emplacement même de la collégiale, il y a, au moins provisoirement en ce lieu, une communauté de Sœurs de la Charité maternelle, dite de Sainte Félicité. Ces saintes religieuses viennent de Metz. Elles ont à l'étage une chapelle avec la Réserve. On y honore spécialement Notre-Dame de la Treille et saint Pierre.

---

## **IMAGES EN RELIEF DE LA SAINTE VIERGE A L'EXTÉRIEUR DES MAISONS DANS LA PAROISSE DE LA MADELEINE**

Après avoir indiqué les sanctuaires de la paroisse de la Madeleine, nous donnons les titres des images de la sainte Vierge qui décorent bon nombre d'habitations et protègent les divers quartiers de la même paroisse. Ces saintes images, appliquées aux façades, sont d'ordinaire entretenues, ornées et, à certains jours, pourvues de luminaire, aux frais du voisinage. Quand elles sont placées dans des niches en retraite, elles échappent à certaines sévérités suspectes d'arbitraire, sous lesquelles peuvent se cacher des dispositions peu favorables aux manifestations extérieures de la dévotion.

On compte dans la paroisse seize de ces saintes images, savoir : rue des Bateliers, 1, Notre-Dame de Paix; cour à Diables, Notre-Dame des Anges; quai de la Basse-Deûle, 32, Notre-Dame des Bateliers; rue du Metz, 26, Notre-Dame de Bon Secours; rue Saint Sébastien, 46, Notre-Dame des Ouvriers; rue Saint-André, 86, Notre Dame des Martyrs; rue de Jemmapes, 30, Notre-Dame du Rosaire<sup>1</sup>; rue de la Halle, 9, Notre-Dame de Hal<sup>2</sup>; rue du Marché aux bêtes, 1, Notre-Dame de la Bonne Mort; rue Comtesse, 2, Notre-Dame de Flandre; rue de la Monnaie, 8, Notre-Dame de la Treille; rue Saint Joseph, 3, Notre-Dame de Perpétuel Secours<sup>3</sup>; rue des Pénitentes, 8, Notre-Dame de Grâce; rue de Gand, 26, Notre-Dame de Pitié; rue de Courtrai, 23, Notre-Dame de Consolation; place aux Bleuets, 9, Notre-Dame de Bonne Garde.

On voit par là combien le titre donné à Lille de cité de la Vierge est justifié dans la paroisse de la Madeleine.

---

<sup>1</sup> C'est dans ce voisinage que s'étaient établis d'abord les dominicains à Lille.

<sup>2</sup> Le pèlerinage de Notre-Dame de Hal en Brabant est fort célèbre. Parmi les pèlerins, on cite Philippe le Bon, Charles Quint, François I<sup>er</sup> et les archiducs Albert et Isabelle. Avant 93, il y avait à Lille une confrérie de Notre-Dame de Hal.

<sup>3</sup> Cette dévotion, provenant d'une image miraculeuse de Marie retrouvée à Rome et donnée par Sa Sainteté Pie IX aux RR. PP. Rédemptoristes de la ville sainte, est établie dans l'église des mêmes Pères, rue de Paris et cour des Bourloires, à Lille.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### VICARIO ECCLESIAE PAROCHIALIS S. PETRI CURA ANIMARUM COMMITTITUR

*Vicarii generales in spiritualibus et temporalibus episcopatus Tornacensis, sede vacante, dilecto nobis in Christo domino Jacobo BELMARS, presbitero, vicario ecclesiae parochialis Sancti Pétri oppidi Insulensis hujus Tornacensis diœcesis, salutem in Domino.*

*Curam animarum parochianorum dictae parochiae Sancti Pétri regimenque et administrationem illius in spiritualibus et temporalibus tibi praesenti et acceptanti committimus tenore praesentium, ut de animabus illis in die districti iudicii Altissimo rationem red dere tenearis, conscientiam tuam super hoc onerantes, nostram verò exonerantes, jure nostro et cujuslibet alterius in omnibus semper salvo. Quocirca mandamus dilecto et fideli nobis decano christianitatis Insulensis, quatenus ad instantiam tuam, qui in manibus nostris professionem fidei juxta formam à Pio IV, felicitis recordationis, praescriptam, et debitum juramentum praestitisti, praedicta omnia et singula nostro nomine notificet, quoties super hoc requisitus fuerit.*

*Datum Tornaci sub sigillo vicariatus, et secretarii nostri signaturâ, anno Domini millesimo sexcentesimo quadagesimo sexto, mensis maii, die vigesima tertiâ.*

*Infrascriptum erat : De mandato reverendorum admodum dominorum vicariorum generalium supradictorum.*

*Subsignatum erat : Ph. LE POIR, secretarius.*

### TENOR SUPRADICTARUM LITTERARUM COLLATIONIS SEQUITUR ET EST TALIS :

*Franciscus VILLAIN à Gandavo ex comitibus d'Isenghien, baro de Rassenghem, capellanus regiae capellae Belgicae, ecclesiae collegiatae Sancti Pétri oppidi Insulensis in Tornacensi diœcesi constitutae praepositus, dilecto nobis in Christo Jacobo BELMARS, presbitero Tornacensis diœcesis, salutem in Domino.*

*Cum dictae praepositurae nostrae ab antiquo incumbat animarum cura tam super clericos quàm laicos parochialis ecclesiae Sancti Pétri oppidi Insulensis praedicti, hinc est quod vicariam ejusdem parochialis ecclesiae ad praesens liberam tibi in examine per concursum juxta sacrosancti concilii Tridentini de cretum ab examinatore et admodum reverendis dominis vicariis generalibus, sede Tornacensi vacante, deputatis, idoneo reperto praesenti et acceptanti, in Dei nomine, conferimus, ut de eadem cum juribus et pertinentiis suis universis providimus et providemus per praesentes, jure nostro et cujuslibet alterius salvo. Quocirca venerabiles ac circumspectos viros dominos decanum et capitulum praedictae ecclesiae serio requirimus et rogamus, quatenus te, ad habitum choralem saepè dictae ecclesiae tibi, occasione vicariatus hujusmodi, compe tentem, recipientes et admittentes in praedicta vicaria iuriumque et pertinentium universorum ejusdem corporalem, realem et actuale possessionem ponant et inducant, seu poni et induci faciant, adhibitis caeremoniis et solemnitatibus debitis ac in talibus adhiberi solitis et consuetis. In cujus rei testimonium praesentibus subscripsimus et easdem per notarium publicum infrascriptum fieri et signari, sigillique nostri jussimus et fecimus appositione communiri.*

*Datum in urbe Bruxellensi, anno Domini millesimo sexcentesimo quadagesimo sexto, die vigesima octava mensis aprilis.*

*Subsignatum erat : FRANCISCUS DE GANDAVO, praepositus Insulensis.*

*Et in plicâ : De mandato perillustris et reverendissimi domini praedicti, subsignatum : JAC. THIEBAULT, notarius. 1646.*

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos .....	1
La Madeleine extramuros et intra-muros .....	3
Les Ursulines .....	8
- Commencement de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus à Lille	
- Reliques de sainte Ursule et de ses compagnes dans le diocèse de Cambrai	
Les Annonciades .....	12
Les Urbanistes .....	13
Frères des Ecoles chrétienne .....	14
Les Bleuets .....	15
Hôpital Saint Joseph .....	16
Les Carmélites .....	17
Les Carmes déchaussés, maison-mère de l'Enfant Jésus .....	18
Les Sœurs de Saint François de Sales ou de la Présentation .....	19
Séminaire devenu l'hôpital du Saint Esprit .....	20
Hôpital général de la Charité de Lille .....	21
Les Dames de l'Abbayette dite primitivement de l'Abbayette .....	23
Les Pénitentes .....	24
Les Célestines .....	25
Hôpital Saint Jacques .....	26
Hôpital Notre-Dame dit Comtesse .....	27
Chapelle de Notre-Dame d'Assistance .....	29
Saint-Pierre, d'après un registre de l'évêché de Tournai .....	30
- Lambert chanoine et chantre de Saint-Pierre, devenu évêque d'Arras .....	32
- Autres notes sur le Chapitre de Saint-Pierre de Lille .....	33
Entrée à Lille de Son Altesse Mgr l'évêque de Tournai, prince de Salm-Salm .....	34
Hôtel de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai .....	36
Quelques Sépultures dans la Collégiale .....	37
Maison d'arrêt .....	38
Religieuses de la Charité maternelle .....	39
Images en relief de la sainte Vierge à l'extérieur des maisons .....	40
Pièces justificatives .....	41

---

- LILLE. TYP. J. LEFORT. M DCCC LXXIII. -